



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ



Direction  
générale  
du Trésor

2019



Ministère  
de l'Économie  
et des Finances

—

Direction  
générale du Trésor

—

2020

# Sommaire

## 6 **Edito**

Regards croisés d'Odile Renaud-Basso et Bertrand Dumont

## 10 **La direction générale du Trésor et la crise du Covid-19**

## 16 **La DG Trésor en bref**

### 17 **Missions**

### 17 **Organisation**

Les services en centrale

Le réseau international

### 24 **Actions de modernisation**

Trésor 2020

Trésor vert

La DG Trésor au service de l'attractivité de la

France

## 26 **Promouvoir les intérêts économiques de la France et de l'Europe**

### 27 **Défendre les intérêts de l'économie française et assurer son financement dans les meilleures conditions**

Préparer les entreprises françaises au Brexit

Aider les entreprises en difficulté : le rôle croissant du CIRI

Moderniser et renforcer la procédure de contrôle des investissements étrangers en France (IEF)

Financer l'économie dans un environnement de taux bas

### 32 **Une action internationale dédiée à la défense et à la promotion des intérêts français dans une Europe forte, dans un contexte de très fortes tensions commerciales**

Comprendre et mesurer les effets des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis

Promouvoir les intérêts de la France et l'Europe dans le cadre des négociations commerciales européennes

Approfondir et améliorer les relations économiques bilatérales, dans des contextes souvent difficiles

Accompagner le développement économique du continent africain

La présidence française du G7 : la direction générale du Trésor à la manœuvre

## 44 Agir pour une Europe plus protectrice et plus verte

- 46 **Conjoncture en zone euro : un ralentissement déjà palpable en 2019**
- 47 **Les défis de la nouvelle Commission européenne : permanence des enjeux dans un monde nouveau**
- 49 **Brexit : vers un retrait ordonné du Royaume-Uni**  
Suivi des négociations européennes liées au Brexit  
Anticiper toutes les conséquences en matière de services financiers
- 51 **Faire avancer les travaux en matière d'intégration des marchés bancaires et de capitaux**

## 52 Climat, numérique, compétitivité : l'urgence de préparer l'avenir

- 54 **Répondre à l'urgence climatique à tous les niveaux**  
La direction générale du Trésor engagée pour mettre en œuvre la transition bas-carbone en France  
Une forte mobilisation en faveur du verdissement du secteur financier  
Financer l'économie tout en respectant les Accords de Paris : le pari réussi de l'OAT verte  
Intégrer la dimension climatique et environnementale au sein des financements export  
Contribuer aux travaux internationaux sur le climat et la biodiversité  
Appel à projets "Solutions innovantes pour la ville durable"
- 60 **Accompagner la révolution numérique**  
Favoriser le développement des entreprises du numérique  
Éviter les distorsions de concurrence et les risques liés aux nouvelles technologies  
Agir en France et à l'international pour encadrer l'innovation financière numérique  
Adapter le marché du travail
- 62 **Améliorer la compétitivité de la France, une priorité de la Direction générale**  
En 2019, le commerce extérieur et l'attractivité de la France se sont redressés  
L'amélioration de la compétitivité française par l'intermédiaire de la loi PACTE  
Compétitivité et fiscalité



# Regards croisés

Retour sur l'année 2019  
et perspectives pour 2020

avec

Odile Renaud-Basso,  
directrice générale du Trésor

et

Bertrand Dumont,  
directeur général adjoint du Trésor



## Quels sont les temps forts qui ont marqué l'année 2019 pour la DG Trésor ?

**Odile Renaud-Basso** : La poursuite de la transformation de l'économie française a été au cœur de notre activité en 2019.

2019 marque un tournant sur l'implication de la direction en matière de transition écologique et énergétique qui est devenu un axe stratégique majeur tant dans nos politiques de soutien à l'exportation que dans les sujets d'allocation de l'épargne ou d'investissements publics.

La poursuite de l'agenda de réformes explique les très bons résultats de la France en matière d'attractivité en 2019, qui ont confirmé ceux de 2018. Notre pays a aujourd'hui la capacité d'attirer des investissements internationaux, avec une place de premier plan. Au sein de la direction, nous nous sommes organisés pour renforcer notre action sur ce sujet en créant un bureau dédié. La France a un message équilibré

d'ouverture tout en défendant ses intérêts stratégiques. Par exemple, dans la loi PACTE, le dispositif d'autorisation des investissements étrangers en France a été simplifié et complété en élargissant le champ des secteurs concernés.

**Bertrand Dumont** : 2019 a également été une année de poursuite des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, tensions qui sont allées en s'aggravant pour déboucher sur la fin du fonctionnement de l'Organe de Règlement des Différends de l'Organisation Mondiale du Commerce. Nous sommes face à une crise profonde du système multilatéral. Le Trésor a été très actif sur ce sujet, promouvant une position d'équilibre : d'un côté reconnaître les dysfonctionnements pointés par nos partenaires américains, de l'autre être force de proposition pour refonder les mécanismes de l'OMC et défendre une ouverture équilibrée des marchés.

**ORB** : Au plan international, un des temps forts de cette année 2019 a été la présidence française du G7. La lutte contre les inégalités

était le fil directeur de cette présidence, avec des champs variés comme la concurrence à l'ère du numérique, la réforme de la fiscalité internationale pour lutter contre le dumping fiscal et mieux capter l'économie numérique. Sur ce sujet, qui est une priorité de l'OCDE, des avancées importantes ont été réalisées. Ces enjeux sont globaux et structurants pour l'avenir de tous. Et il y a eu un sujet imprévu qui a pris beaucoup plus de place qu'anticipé : le projet Libra et la régulation des monnaies numériques. Le G7 a su formuler une réponse coordonnée et efficace sur les conditions, notamment juridiques, nécessaires à leur développement. C'est un sujet qui soulève nombre de questions, tant économiques que politiques.

**BD** : Au plan européen, nous avons continué à travailler au renforcement de la zone euro et défendu un nouvel agenda de réformes. La France a notamment contribué à une des initiatives phares de la nouvelle Commission : le Green Deal. Mais nous avons aussi vécu l'Europe qui se défait avec le Brexit en 2019. La négociation du traité consacrant le départ du Royaume-Uni a été un moment difficile mais bien mené, avec une implication très forte des services du Trésor. Nous entrons cette année dans une nouvelle phase, qui sera elle aussi difficile, exigeant une implication toute aussi forte : celle de la négociation de la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

**ORB** : Enfin, nous avons engagé une transformation de notre administration avec le plan Trésor 2020 qui vise notamment à rendre notre organisation plus souple et efficace, via par exemple, le développement du mode projet. La crise du Covid-19 a un peu suspendu les travaux, mais le cadre et les priorités d'action sont bien identifiées.

## En ce début d'année 2020, quel est impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'économie ? Et sur l'activité de la direction générale du Trésor ?

**ORB** : Cette crise a un impact majeur sur notre mode de fonctionnement. Depuis plusieurs semaines, seules une vingtaine de personnes sont présentes en centrale sur 700 agents.

Nous avons su nous adapter ! Tout ce qui a été fait dans Trésor 2020, en termes de travail à distance et de digitalisation, nous a aidés pour surmonter les obstacles techniques liés à cette situation inédite. Nous avons pu assurer de bonnes conditions de travail aux agents malgré le confinement. Pour notre réseau international, la situation dans certains pays implique une grande vigilance. Le Secrétariat général a donc fait un suivi précis des conditions de travail et de sécurité sanitaire des agents dans les différents pays.

**BD** : Cette crise démontre notre capacité à nous réinventer et à être agile dans des circonstances difficiles. La réflexion et la capacité d'analyse sont au rendez-vous, y compris sur des sujets largement inédits. Le nombre de contributions n'a pas faibli. Le réseau a été mobilisé également sur des missions très opérationnelles : le rapatriement de nos concitoyens l'a ainsi beaucoup mobilisé, tout comme l'approvisionnement en produits médicaux et sanitaires.



**ORB** : Le Trésor s'est totalement mobilisé pour répondre à la crise du Covid-19. Nous avons été moteurs dans la conception et la mise en œuvre des mesures de soutien à l'économie, comme le prêt garanti par l'État ou en faveur de nos exportateurs. Nous avons aussi été en première ligne pour mesurer l'impact de la crise sur notre économie et adapter notre réponse, notamment en élaborant dans l'urgence les simulations de prévision de croissance et de



déficit des deux projets de loi de finances rectificatives. Les impacts de cette crise sont majeurs. Tous nos schémas classiques doivent être adaptés pour pouvoir faire face à ce choc et soutenir au mieux l'économie. Cela nous a demandé de la réactivité, de la capacité d'innovation et une force de travail conséquente, tout en réussissant à maintenir un collectif.

**BD** : Au plan européen, nous avons proposé la mise en place d'un fonds de relance financé par de la dette commune et qui viendrait compléter les mesures de 500 milliards d'euros déjà actées par l'Union européenne. Sur le plan international, nous avons été mobilisés pour soutenir nos entreprises exportatrices en lien avec Business France et Bpifrance. Dans ce contexte, notre réseau a joué un rôle clé pour comprendre ce qui se passe ailleurs, comparer les stratégies sanitaire et économique, identifier les risques à venir. Grâce à une forte mobilisation de la France, un moratoire historique sur les dettes des pays les plus pauvres a été proposé et accepté par le G20.

## Quels enjeux pour l'économie française et pour l'Europe autres que la crise du Covid-19 continuent de subsister pour 2020 ?

**ORB** : Je ne pense pas que la question se pose en ces termes, et qu'il faille opposer les enjeux liés au Covid-19 et les autres. Nous ne sortirons

de la crise du Covid-19 qu'en continuant à travailler sur les sujets de fond pour l'économie française. Cette crise montre à quel point nos sociétés sont fragiles face à des phénomènes imprévus. Il est donc indispensable d'augmenter la résilience de notre économie et d'anticiper les risques. Cette crise doit nous amener à accélérer plutôt que ralentir sur des sujets décisifs pour l'avenir de notre économie. Je pense à la transition écologique et énergétique, au renforcement de la construction européenne et de la coopération internationale.

**BD** : Le même raisonnement s'applique en matière de compétitivité. Il faudra la reconstruire. Nous allons devoir tirer les leçons de la crise, notamment en termes de dépendance et de résilience des chaînes de valeur. Je vois deux actions à mener. Premièrement, il faudra s'appuyer sur ce que nous avons appris sur ce type de chocs, par exemple sur le rôle du numérique, pour réinventer notre industrie et faire redémarrer le mieux possible l'ensemble de l'économie, afin de limiter au maximum les effets du choc subi, notamment sur l'emploi et les compétences. Deuxièmement, il nous faudra être offensifs et organiser la reconquête de marchés dont les acteurs français ont dû se retirer du fait de la crise. Les pays qui prendront ces décisions avec le plus de discernement s'en tireront le mieux.

**ORB** : Enfin, je voudrais profiter de cette entretien pour féliciter et remercier tous les agents qui ont su se mobiliser en un temps record et parfaitement s'adapter pour apporter la réponse attendue de nous à la crise qui démarrait. Je sais que les conditions ont parfois été extrêmes, notamment en termes de délais mais tous, nous avons répondu présents. La qualité des propositions, l'efficacité de leur mise en place montrent la cohésion et la force de nos équipes. Nous pouvons en être fiers.

**BD** : La capacité des équipes à intégrer des problématiques qui jusque-là étaient inconnues est impressionnante ! Pondérer la réponse économique en fonction d'un choc sanitaire, ce n'est pas notre métier, tout était encore inconnu. Chaque jour, je crois que nous démontrons notre capacité à mener à bien cette mission. ♦

# La DG Trésor et la crise du Covid-19

(avril 2020)



L'épidémie de coronavirus, ainsi que les mesures mises en œuvre pour l'endiguer, constituent un choc économique majeur pour l'économie française et européenne. L'activité économique en France reculerait de 8 %. Il s'agirait de la plus importante récession depuis 1945. L'impact économique des mesures sanitaires d'endiguement de l'épidémie est très fort, comme le montrent les évaluations publiées par l'INSEE, l'OFCE, la Banque de France ou l'OCDE. Environ un tiers de l'économie française est à l'arrêt actuellement. Chaque mois de confinement ôterait 2 à 3 points à la croissance annuelle du PIB.

**Les travaux conduits par la DG Trésor (conseil en politique publique, déploiement/mise en place des dispositifs de soutien à l'économie, financement de l'action publique, négociations européennes et internationales) ont pour priorité d'assurer pleinement l'efficacité de la réponse sanitaire ainsi que l'accompagnement des entreprises et des ménages touchés afin de limiter la perte de capital productif.**

L'adoption des deux lois de finances rectificatives et de la loi d'urgence a permis de débloquer les fonds nécessaires et d'instaurer un cadre légal pour la mise en œuvre des mesures de réponse à la crise épidémique. Le plan de sauvetage économique représenterait près de 5 points de PIB, auxquels s'ajoutent les 315 Md€ de garanties.

Le Gouvernement a ainsi pris des mesures ambitieuses dans le but de faciliter l'accès au crédit des entreprises et limiter l'impact de la crise sur leur trésorerie, de façon à préserver l'appareil productif pour permettre un rebond une fois la crise surmontée :

- Pour soutenir la trésorerie des entreprises, a été mise en place une série de mesures visant à alléger leur charge fiscale notamment grâce au report du paiement des cotisations sociales et fiscales et à des remises exceptionnelles d'impôts directs. Au 21 avril, 1,7 million d'entreprises ont bénéficié du report de cotisations sociales et d'impôts pour un total de 17 Md€.

- Depuis le 25 mars 2020, a été instauré un dispositif massif de prêts garantis par l'État à hauteur de 300 Md€ pour tous les nouveaux prêts de trésorerie contractés par les entreprises. La garantie d'État permettra de couvrir jusqu'à 90% du montant du prêt, pour lequel aucun remboursement ne sera demandé la première année. Au 14 avril, 40 Md€ de demandes de prêts étaient en cours de traitement.

- En partenariat avec les régions, un fonds de solidarité de 7 Md€ permet le versement d'une aide défiscalisée aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales touchées par la crise du Covid-19. Depuis le 31 mars, plus d'1 million de TPE et professionnels indépendants l'ont déjà sollicité.

Le Gouvernement a également agi pour compenser l'impact négatif de l'épidémie sur l'emploi et le revenu des ménages :

- Le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la mise en œuvre d'un mécanisme d'activité partielle massivement élargi (notamment aux salariés à domicile et aux assistantes maternelles) afin de protéger l'emploi. Son coût est estimé à 24 Md€. Il permet une prise en charge totale par l'État et l'Unédic de l'indemnisation versée aux salariés par les entreprises dans la limite de 4,5 SMIC. Au 22 avril, ce dispositif bénéficiait déjà à plus de 10 millions de salariés.

- Afin d'assurer la protection des personnes les plus vulnérables, l'éligibilité au versement des droits sociaux (RSA, allocations pour les personnes handicapées) sera prolongée pendant la période de confinement. Le versement de l'assurance-chômage sera également maintenu pour tous les chômeurs arrivant en fin de droit au mois de mars.

- Le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pourra être porté jusqu'à 2000€ exonéré de charges sociales et d'impôts afin de soutenir les salariés qui continuent de participer à l'activité économique du pays.

- Une aide exceptionnelle de solidarité à destination des familles et travailleurs les plus démunis sera mise en œuvre, afin de les aider à supporter le poids de leurs dépenses contraintes. Au total, plus de 4 millions de foyers seront bénéficiaires de cette aide d'urgence.

Les estimations de l'impact de la crise montrent un impact commensurable chez nos principaux partenaires et en France. La DG Trésor agit également au niveau européen pour proposer des mesures à la hauteur d'un choc affectant toute l'Union.

Le Conseil européen du 23 avril a ainsi approuvé un premier ensemble d'instruments permettant de mettre à disposition 550 Md€ en réponse à la crise du Covid-19 en soutien à nos économies. La DG Trésor continue également à travailler à la mise en place du fonds de relance ciblé et temporaire dont le Conseil européen a accepté le principe.

## Questions/réponses sur le fonds de relance proposé par la France

### À quoi servirait ce fonds et pourquoi est-il essentiel, en plus de l'action de la BCE et des autres propositions en discussions (mécanisme européen de stabilité, etc.) ?

Les mesures décidées au niveau de la Banque centrale européenne (BCE), de la Commission européenne, du mécanisme européen de stabilité (MES) et de la Banque européenne d'investissement (BEI) constituent une première ligne de défense pour maintenir la stabilité financière et permettre aux Etats de soutenir les économies et protéger les travailleurs.

La plus-value d'un fonds de relance, tel que souhaité par la France, réside dans la mutualisation de ressources budgétaires, indispensable pour financer le coût extraordinaire induit par la crise, et le recours à l'endettement pour permettre d'étaler ce coût dans le temps. L'idée est ainsi d'assurer dans tous les États membres et notamment aux pays qui auront été les plus affectés par le virus sur les plans sanitaire et économique, le financement des mesures nécessaires à la reprise de l'économie. Ce fonds sera temporaire, ciblé sur les investissements et doté d'une taille qui permette de répondre à l'ampleur du choc au niveau européen. Il est la concrétisation de la solidarité européenne afin qu'aucune région ne soit laissée au bord du chemin et que nous fassions face ensemble à la crise historique qui frappe notre continent et le monde.

La France souhaite que les moyens ainsi mis en commun permettent de financer via le budget de l'UE, des programmes permettant de stabiliser l'économie, protéger l'emploi et soutenir la reprise.

### Comment serait financé ce fonds de relance ?

La France estime que le fonds de relance pourrait être financé par des emprunts effectués sur les marchés financiers. Pour bénéficier des meilleures conditions de financement, ces émissions bénéficieraient d'une garantie conjointe des Etats membres et seraient roulées dans le temps jusqu'à leur remboursement. Cela permettrait de disposer de moyens très importants afin de financer des programmes du budget de l'UE dirigés vers les pays les plus atteints. Le recours à des émissions communes permettra un remboursement progressif des emprunts et d'étaler ainsi dans le temps le coût de cette crise.

### Mutualise-t-on les dettes des États avec ce fonds ?

Les dettes nationales ne sont pas mutualisées avec ce fonds, ni celles passées ni celles futures. Seul le financement des mesures liées à la crise et des mesures de reprise au niveau européen serait mutualisé et tous les États rembourseraient ensuite, selon une clé de contribution préétablie.

Ainsi, le fonds tel qu'imaginé par la France respecterait parfaitement les obligations des États membres découlant des traités actuels, et notamment l'article 125 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) qui comporte une clause dite de « non renflouement » (« no bail out »). Cet article interdit en effet à l'Union ou aux États membres de prendre à leur charge les engagements financiers d'un autre État membre. C'est pour cela que le mécanisme européen de stabilité, par exemple, fait des prêts aux budgets nationaux qui sont conditionnés afin de s'assurer que l'Etat membre soit en mesure de rembourser.

La logique du fonds est toute autre. Côté dépenses, les États membres financent un engagement commun, via le budget de l'UE pour financer la reprise, et non les budgets nationaux. Côté recettes, la structure de garanties du fonds assurerait que chacun reste comptable de ses engagements in fine, même en cas – improbable – de défaut.

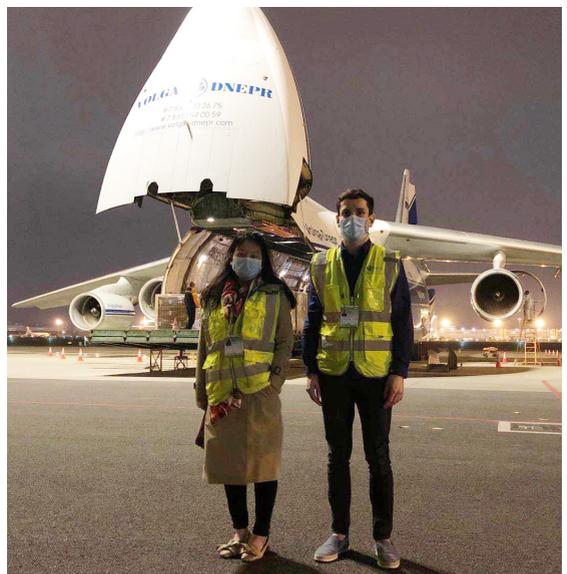
## Le Service économique régional de Pékin au temps du coronavirus

La pandémie mondiale du coronavirus bouleverse nos vies, nos économies, nos modes d'organisation. Réactivité et agilité deviennent encore plus nécessaires. Cette exigence s'applique au SER de Pékin peut-être davantage qu'ailleurs : situé au cœur de l'origine de la pandémie, il a vécu avec un décalage de deux mois et demi ses développements, les mesures de confinement, l'arrêt de la production, les mesures de soutien économique et de reprise. Il a constaté la reconversion rapide de nombre d'industries chinoises dans la lutte contre le virus et la production de matériels médicaux.

Sa mise en ordre de bataille rapide était donc une nécessité. Elle s'est effectuée dans trois domaines très complémentaires. En premier lieu, la fourniture de matériels produits en Chine et dont notre pays avait besoin de façon urgente. Le SER de Pékin a ainsi créé dès fin février, sous la supervision de l'ambassadeur de France en Chine, une Task Force dédiée à cette tâche, associant outre ses équipes de Pékin, Shanghai et Canton, des collègues de Business France, de la Chancellerie politique à l'ambassade comme dans les consulats généraux. Son rôle est de sourcer les différents fournisseurs chinois et de faciliter, en lien avec les opérateurs choisis pour cela, la logistique et l'enlèvement aérien des matériels acquis (commandes d'État comme celles des filières industrielles coordonnées par la Direction générale des entreprises - DGE - ou celles de collectivités locales). Il s'est également appuyé sur l'équipe France au complet, Chambre de Commerce et d'industrie franco-chinoise, CCEF, Club Santé Chine.

Maintenir le lien avec la communauté d'affaires française en Chine, durement éprouvée par la crise, n'était pas moins urgent. À la demande du Ministre et depuis le 24 février, un bulletin quotidien devenu bi-hebdomadaire consacré à la pandémie en Chine et à ses conséquences économiques et logistiques dans le pays, est publié par le SER et adressé à l'ensemble des entreprises. Ce lien se décline également au travers de Webinaires réguliers regroupant à chaque fois plus de 500 chefs d'entreprises, en Chine ou ailleurs.

Les retours d'expériences chinoises envoyés par le SER apportent enfin leur concours à la gestion de la crise et à la réflexion sur le monde d'après. Comment concilier activité économique et confinement ? Comment ne pas distendre le lien entreprises/salariés ? La Chine pourra/voudra-t-elle jouer un rôle de locomotive mondiale de la reprise ? Mettra-t-elle à profit son décalage temporel dans le cycle pour s'installer davantage dans des secteurs clés ? Verra-t-on au contraire le rapatriement sur notre territoire de certaines productions aujourd'hui largement dépendantes de la Chine ? Autant de sujets traités pour nourrir la réflexion.



Equipe de l'antenne à Canton du SER de Pékin devant l'Antonov du pont aérien à Shenzhen

## Le rôle du réseau dans le rapatriement des Français à l'étranger : l'exemple du Service économique régional de Rabat

Le 13 mars 2020 dans l'après-midi, les autorités marocaines ont décidé, sans préavis et de manière unilatérale, de suspendre à minuit l'ensemble des liaisons aériennes avec la France. Cette décision a engendré une situation inédite et sans précédent dans laquelle plus de 20 000 Français de passage au Maroc (touristes, voyageurs d'affaires...) se sont retrouvés bloqués, sans solution de retour en France. La cellule de crise de l'ambassade a immédiatement été activée avec l'ouverture d'une réponse téléphonique H24 à l'ambassade et dans les 6 consulats généraux du Maroc et la mise en place d'une organisation de direction et de pilotage de la crise autour de l'ambassadrice. Dans cette cellule de crise, le chef du service économique a été, du fait des contacts du SER avec les compagnies aériennes et les autorités de l'aviation civile, désigné responsable du pôle de coordination des vols et a constitué une équipe dédiée à cet effet, conduisant à adapter l'organisation de l'équipe et l'organigramme du service pendant cette période.

Face au défi d'un rapatriement d'une ampleur rarement éprouvée, ce dispositif s'est avéré clé dans la gestion de la crise. Il a fallu négocier sans relâche avec les compagnies aériennes (essentiellement Air France et Transavia) la mise en place de vols supplémentaires et la mise à disposition de quotas prioritaires pour des personnes très signalées médicalement. En parallèle, il a fallu obtenir des autorités de l'aviation civile, la levée temporaire de l'interdiction de vol (NOTAM dans le jargon aérien) et la prolongation des autorisations de vol pendant un certain nombre de jours pour permettre d'évacuer le maximum de ressortissants français. Tout cela en bonne coordination avec le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS) chargé de la coordination globale du dispositif dans le monde.

Concrètement, il s'agissait en continu sur la base des remontées d'information des consulats généraux, de décider en lien avec les compagnies aériennes des destinations et du nombre de vols quotidiens (entre 10 et 15 par jour pendant 10 jours), de déterminer avec eux des quotas de passagers prioritaires, de relayer ces informations sur les réseaux sociaux et par téléphone et d'obtenir de la Direction générale de l'aviation civile marocaine les autorisations de vol. Des démarches similaires ont été engagées pour permettre les évacuations sanitaires de personnes dans l'impossibilité physique de voyager sur des vols commerciaux. Au total ce sont, jusqu'à la fermeture définitive des vols 10 jours plus tard, plus de 20 000 personnes qui ont pu être rapatriées sur environ 150 vols spécialement mis en place à cette fin.

Au bout de 10 jours, la gestion de crise a pris un tournant avec la fermeture définitive de l'espace aérien. Toutefois, pour répondre à l'attente de ressortissants français toujours bloqués ou qui avaient temporisé pensant que l'espace aérien allait finir par rouvrir ou dans l'attente de la fin du confinement en France, il a fallu maintenir la cellule de crise active pendant encore plusieurs semaines et continuer à négocier entre 1 et 3 rotations hebdomadaires avec la France. Avec des contraintes nouvelles découlant de la mise en place de l'état d'urgence sanitaire interdisant les déplacements interurbains et compliquant de ce fait l'accès aux aéroports pour les passagers enregistrés sur les différents vols. Le service économique est donc resté mobilisé en cellule de crise pendant plusieurs semaines, en parallèle de leurs autres missions d'analyse de l'impact économique et social de la pandémie et de coordination de la task force mise en place pour l'approvisionnement de notre pays en équipements de protection. ◇

# La DG Trésor en bref

Au service des ministres, la direction générale du Trésor propose et conduit, sous leur autorité, la politique économique aux plans national, européen et international.

## Les missions de la DG Trésor

- Suivre la conjoncture économique française et internationale et élaborer des prévisions (croissance, compétitivité, emploi...)
- Produire analyses, pistes de réforme et études d'impact sur les finances publiques, les politiques sociales, sectorielles...
- Participer aux négociations sur les dossiers économiques et financiers européens, et entretenir des relations bilatérales avec les États membres de l'Union européenne
- Élaborer et mettre en œuvre la politique de régulation du secteur financier français pour garantir un financement de l'économie diversifié et compétitif
- Participer à la définition de la politique commerciale européenne, suivre les négociations commerciales et financières internationales et défendre les positions françaises sur la scène internationale
- Superviser la politique française d'aide publique au développement
- Soutenir l'internationalisation des entreprises françaises et approfondir les relations économiques avec pays développés et émergents

## Gouvernance

Odile Renaud-Basso est à la tête de la direction générale du Trésor depuis le 30 juin 2016. Bertrand Dumont, directeur général adjoint depuis le 19 septembre 2018, la seconde dans ses missions. Agnès Bénassy-Quéré a été nommée chef économiste le 21 mai 2020<sup>1</sup>. Elle est chargée de coordonner la production des analyses économiques et financières de la direction. Ensemble, ils animent le comité de direction, enceinte collégiale qui rassemble les chefs de service pour mettre en œuvre la politique économique du Gouvernement et garantir un cadre de travail stimulant et valorisant pour l'ensemble des agents qui composent la direction.

<sup>1</sup> En remplacement de Michel Houdebine qui a exercé la fonction de 2015 à 2019



Pour une économie française innovante et inclusive dans  
une Europe plus forte face aux défis mondiaux



# Les services en centrale

La direction générale du Trésor se compose de 6 services et de 13 sous-directions. Ses équipes ont des profils très variés (fonctionnaires de 20 corps différents, contractuels, emplois locaux à l'étranger) qui en font la richesse.

## **Le service des Politiques macroéconomiques et des affaires européennes (SPMAE)**

**Chef de service : Emmanuel Massé**

Le service est chargé du suivi de la conjoncture française et internationale et de la préparation des prévisions macroéconomiques pour la France et son environnement international. Il fournit des analyses et des conseils sur les questions relatives à la croissance française et à la conduite de la politique économique en France. Il est également chargé des affaires européennes et notamment de la préparation des conseils Ecofin et des Eurogroupe et du suivi des négociations européennes dans les domaines économiques et financiers. Il assure enfin le suivi des relations bilatérales avec les pays de l'UE.

## **Le service des Politiques publiques (SPP)**

**Chef de service : Antoine Deruennes**

Le service a pour mission d'établir les prévisions économiques et financières de la direction générale. Il élabore les comptes prévisionnels des administrations publiques. Avec la direction du Budget, il prépare les programmes de stabilité, dans le cadre des engagements européens de la France. Il fournit des prévisions, des analyses et des propositions dans les domaines des finances publiques et de la dépense publique, de la politique fiscale, des politiques sociales et de l'emploi et des politiques sectorielles concernant le secteur marchand, en particulier l'agriculture et les réseaux. Le service analyse les questions liées au développement durable.

## **Le service des Affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises (SABINE)**

**Cheffe de service : Claire Cheremetinski**

Le service est chargé des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec l'ensemble des pays développés et émergents (hors pays de l'UE et de l'Afrique subsaharienne). En liaison avec les Services économiques à l'étranger, il élabore et met en œuvre la politique de soutien des entreprises en identifiant les principaux intérêts économiques de la France dans ces pays, les problèmes d'accès au marché et les conditions de concurrence. Le service contribue également à la définition de la politique de soutien et d'accompagnement des entreprises à l'international et à la coordination des partenaires de l'export (Business France, organismes consulaires, fédérations professionnelles, conseillers du commerce extérieur). Il définit et met en œuvre les politiques de soutien financier aux grands contrats d'exportations et aux investissements étrangers par l'ensemble des dispositifs financiers au bénéfice des projets portés par les entreprises. Il élabore à ce titre les politiques d'assurance-crédit. Il contribue aux travaux de structuration des filières industrielles dans leur volet export menés dans les comités stratégiques de filières.

## **Le service du Financement de l'économie (SFE)**

**Chef de service : Sébastien Raspiller**

Le service contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de régulation du secteur financier (établissements de



Séminaire de direction, novembre 2019

crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, entreprises et intermédiaires d'assurance, marchés financiers) et de l'épargne. À ce titre, il collabore avec les autorités de la supervision. Il élabore des propositions pour améliorer la compétitivité, le financement des entreprises et de l'innovation. Il est chargé des relations avec la Banque de France et assure le suivi de relations avec l'établissement public de la Monnaie de Paris. Il suit également les activités financières de la Caisse des dépôts et consignations. C'est au sein de ce service que sont suivies les affaires monétaires et financières des départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer.

## **Le service des Affaires multilatérales et du développement (SAMD)**

**Chef de service : Guillaume Chabert**

Le service est chargé des questions financières internationales (présidence et secrétariat du Club de Paris, suivi du FMI, préparation des réunions du G7, du G20 et de l'OCDE), des questions de développement et de financement de la lutte contre le changement climatique (cotutelle de l'Agence française de développement, suivi de la Banque mondiale et des Banques régionales de développement, suivi du Fonds vert pour le climat etc.) et

des questions de politique commerciale et d'investissement (suivi des négociations multilatérales ou régionales, suivi de l'OMC, gestion de la procédure d'autorisation des investissements étrangers en France). Le service gère également les accords monétaires qui lient la France et 15 pays d'Afrique, et assure le suivi des relations bilatérales de la France avec l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. Enfin, le service est chargé de la lutte contre la criminalité financière (lutte contre le financement du terrorisme, le blanchiment, la corruption) et des sanctions financières internationales.

## **Le secrétariat général**

**Secrétaire générale : Constance Valigny**

Le secrétariat général assure la gestion des ressources humaines des personnels de la direction en poste en France ou à l'étranger, coordonne le suivi des questions budgétaires pour l'ensemble de la direction et met en œuvre sa politique informatique. Il pilote ses projets de modernisation et les chantiers transversaux de la Direction.

Par ailleurs, la DG Trésor dispose d'une inspection générale qui procède au contrôle et à l'évaluation des activités des services à l'étranger. Elle assure en outre toute mission d'audit, d'étude et de conseil qui lui est confiée par la directrice générale.

Sont également rattachés à la DG Trésor deux services à compétence nationale : l'Agence France Trésor (AFT) et la Mission d'Appui au Financement des Infrastructures (Fin Infra).

## Agence France Trésor

**Directeur : Anthony Requin**

L'Agence France Trésor (AFT) a pour mission de gérer la dette et la trésorerie de l'État au mieux des intérêts du contribuable. Créée en février 2001, l'AFT s'inscrit dans la continuité de l'action du Trésor en s'appuyant sur les points forts de la dette française : une politique favorisant la liquidité, une totale transparence et une volonté de conjuguer innovation et sécurité. Elle poursuit le développement de nouveaux produits et la modernisation de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État afin de réduire son coût pour les finances publiques.

## Fin Infra

**Directeur : Jean Bensaid**

Fin Infra est un service de conseil pour les personnes publiques (ministères, établissements publics, collectivités territoriales) dans la conduite de leurs projets d'investissement, notamment lorsqu'elles choisissent un contrat global (conception, construction, entretien, maintenance, exploitation), et/ou qu'elles font appel à un financement privé : concessions, marché de partenariat (PPP), marché global de performance.

### Fin Infra : faits marquants 2019

L'année 2019 a été riche en réalisations pour Fin Infra. Nous avons contribué par notre expertise et nos recommandations, à 28 projets d'investissements publics de toutes catégories : écoles, universités, résidences étudiantes, bâtiments publics, routes, transport ferroviaire, aéroports, énergie, télécoms... dont 9 étaient portés par les collectivités locales et 19 par l'État et ses opérateurs.

Fin Infra anime le débat avec les acteurs du financement des infrastructures, à travers les réunions du Cercle des utilisateurs du Partenariat Public-Privé, en participant aux instances de l'Institut de la Gestion Déléguée, en exposant la politique française d'infrastructures dans de nombreuses conférences en France (notamment l'Infraweek) et dans d'autres pays européens.

Enfin, Fin Infra a contribué, aux côtés des autres services du Trésor, à la construction d'une doctrine sur le financement des infrastructures au sein des organisations internationales, notamment au sein du G20 avec l'adoption des « principes pour la qualité des infrastructures ».

# Chiffres-clés

**675**

agents en centrale

**47,1%**

de femmes

**607**

agents à l'étranger,  
dont 18% de VIA (volontaires  
internationaux en  
administration)

Présents dans

**105 pays**

**20**

études Trésor-Éco  
publiées

**29**

études comparatives  
internationales réalisées

Plus de **30**

rencontres avec les groupes  
d'amitié de l'Assemblée  
nationale et du Sénat

**5**

Tours d'horizon de l'actualité,  
en présence de représentants  
du Parlement, élus, collabo-  
rateurs ou services, de think  
tanks, d'économistes, d'ONG  
ou de fédérations

Janvier 2020



Ouverture, loyauté, engagement et esprit d'équipe, des  
valeurs individuelles et collectives au service de l'État



# Le réseau international

Le réseau des Services économiques de la direction générale du Trésor est le prolongement à l'international du ministère de l'Économie et des Finances. Il est un maillon clé de la mise en œuvre à l'international des politiques économiques et financières de la France et constitue un interlocuteur privilégié de nos entreprises.



Réunion des chefs de Services économiques régionaux à Paris, juillet 2019

- 31** Services économiques régionaux (SER)
- 70** Services économiques (SE)
- 22** Correspondants et délégués de chefs de services économiques/régionaux (CSE/CSER)
- 4** Représentations : UE (service éco - service financier), OCDE, ONU
- 1** délégation permanente : OMC
- 128** implantations

Janvier 2020

## 4 missions principales

### 1 Fournir une expertise économique internationale à l'administration et aux entreprises

Déployé sur les cinq continents, le réseau international des Services économiques de la direction générale du Trésor fournit une analyse complète et objective des enjeux économiques et financiers au plan mondial en confrontant les données macroéconomiques à la diversité des situations locales et à l'environnement des affaires. Il apporte un appui quotidien à l'ensemble des administrations de la sphère économique ; son expertise est aussi utile aux banques, institutions financières et entreprises pour affiner leurs propres analyses. Sa contribution est cruciale pour apporter aux acteurs un éclairage local précis lorsque survient une crise économique ou financière dans un pays ou une région.

### 2 Accompagner les entreprises françaises à l'international

Les Services économiques apportent leur soutien aux entreprises françaises, en identifiant les projets, grands contrats et investissements, et en les aidant dans leurs démarches au niveau local. Ils informent les entreprises sur les outils financiers du Trésor (prêts du Trésor, Fasep) ainsi que sur les garanties publiques gérées par Bpifrance Assurance Export au nom et pour le compte de l'État. Ils réalisent un suivi des procédures d'obtention au plan local et veillent à la bonne articulation avec les grands bailleurs internationaux s'agissant de projets particulièrement structurants.

### 3 Promouvoir l'action économique de la France à l'international

Le réseau international assure la promotion des positions françaises auprès des autorités locales et décrypte celles de nos partenaires. Il suit en particulier les négociations et la mise en œuvre des accords de libre-échange de l'Union européenne et assure le relai des positions de la France au sein des grandes instances internationales (FMI, G20, G7 ...).

### 4 Promouvoir l'attractivité de la France

La promotion des investissements étrangers en France figure parmi les missions prioritaires du réseau international des Services économiques de la direction générale du Trésor au vu des enjeux pour l'emploi et du dynamisme de l'activité en France (17 % de la valeur ajoutée, 30 % des exportations françaises et 13 % des emplois totaux). Le réseau – et particulièrement les Services économiques implantés dans les 40 pays prioritaires en la matière – participe activement à la promotion du site France comme destination d'investissement et à l'identification d'investisseurs étrangers potentiels.

#### Témoignage : Jean-Philippe Buisson, directeur Asie et Océanie d'EDF

« Nous sommes présents en Asie depuis dix ans et travaillons actuellement sur 3 projets en Birmanie, en Inde et au Laos qui reflètent la volonté d'EDF de proposer des solutions compétitives et innovantes en matière de transition énergétique bas-carbone.

Les Services économiques de la DG Trésor nous apportent non seulement un éclairage utile sur le contexte politique et économique des pays au sein desquels nous travaillons, mais également un précieux soutien opérationnel permettant de faire avancer nos projets. Leurs relations directes avec les pouvoirs publics locaux, leurs contacts privilégiés avec les institutions financières et leur riche réseau local, sont des atouts précieux dans des négociations souvent complexes et des processus de décision incertains.

Par exemple, les efforts de l'ambassadeur et du Service économique en Birmanie ont permis à EDF de sécuriser l'accord de développement de notre projet centrale hydroélectrique et de bénéficier du soutien des autorités françaises dans les moments clés, grâce au projet de partenariat intergouvernemental pour l'Énergie entre la France et le Myanmar. »

# Actions de modernisation

## Trésor 2020

Dans le contexte du programme de transformation Action publique 2022 et de la réforme des administrations centrales, la direction générale du Trésor a engagé un ambitieux travail de réflexion sur son positionnement stratégique au sein de son écosystème et son fonctionnement interne afin de les adapter aux enjeux actuels. Lancée en janvier 2019 sous le nom de « Trésor 2020 », cette démarche a impliqué l'ensemble des agents de la direction dans un travail de co-construction, avec le soutien du cabinet EY grâce au financement de la Commission européenne (Programme d'appui aux réformes structurelles, PARS/SRSS).

Trésor 2020 poursuit plusieurs objectifs afin de faire du Trésor une organisation :

- mieux positionnée sur les sujets de long terme, via notamment la création d'un think tank interne,
- capable d'appréhender de façon plus transversale et innovante les sujets relevant de sa compétence, notamment les nouveaux enjeux économiques liés à des mutations profondes, qu'elles soient technologiques, sociales, industrielles ou environnementales ; une évolution de son fonctionnement est nécessaire matérialisée par la mise en place d'une composante matricielle sur certains sujets (transformation numérique et écologique) ainsi que le développement du travail en monde projet,
- et au modèle RH renforcé pour mieux accompagner les agents tout au long de leur carrière et pour leur offrir un environnement de travail à la hauteur de leurs attentes.

Dès 2019, certaines actions de ce plan de transformation ont été lancées et l'année 2020 sera consacrée au déploiement de l'ensemble du plan.

## Trésor Vert

Dans le cadre de Trésor 2020, les agents de la direction, souvent porteurs de convictions fortes en matière de développement durable, ont souhaité que celle-ci s'engage concrètement, dans son mode de fonctionnement, dans la transition écologique. Cette démarche fait écho aux travaux interministériels engagés fin 2019, « services publics éco-responsables », dont les 20 mesures emblématiques ont été validées par le Conseil de Défense Écologique du 12 février dernier.

Au terme d'un travail collaboratif, 9 propositions d'engagements ont été présentées par les agents à la direction qui les a validés. Ils concernent les déplacements professionnels, les usages numériques, les déplacements domicile-travail, la consommation de papier, le traitement des déchets, la diffusion de bonnes pratiques. Ces 9 engagements seront mis en œuvre au cours de l'année 2020, et l'atteinte des objectifs évaluée via des indicateurs dédiés. Le déploiement de ce programme a été affecté par la crise du Covid-19 mais reprendra dès que possible.

### Liste des engagements

- 1** Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les déplacements professionnels.
- 2** Compenser ces émissions pour les déplacements inévitables.
- 3** Mettre hors tension les équipements informatiques tous les soirs.
- 4** Limiter les envois de pièces jointes supérieures à 1 Mo.
- 5** Développer le tri et réduire le volume des déchets.
- 6** Réguler la consommation de papier.
- 7** Faciliter le télétravail pour réduire les déplacements domicile-travail.
- 8** Diffuser les bonnes pratiques au travail via l'intranet et la newsletter quotidienne.
- 9** Mettre à profit la semaine du développement durable pour organiser des actions de sensibilisation.

## La DG Trésor au service de l'attractivité de la France

Afin de coordonner les efforts collectifs, et en particulier de l'opérateur Business France, le Gouvernement a souhaité confier à la DG Trésor et à son réseau international un rôle accru en matière de promotion de l'attractivité de la France.

Le Gouvernement a fait de l'attractivité du site France l'une de ses priorités. Cette politique, portée par le ministère de l'Economie et des Finances, donne déjà de premiers résultats très encourageants : la France se classe au premier rang européen pour le nombre de projets étrangers accueillis dans l'industrie et la R&D, tandis que l'image de la France se classe au deuxième rang européen pour le nombre de projets étrangers accueillis, tandis que l'image de la France auprès du public économique étranger progresse de manière importante. La DG Trésor est pleinement impliquée dans la conception et le déploiement de cette politique.

Au plan international, le réseau des services économiques multiplie les efforts de promotion de l'agenda de réforme mené en France et les rendez-vous auprès d'investisseurs

potentiels, aux côtés ou en support des équipes de Business France. Ces efforts de mobilisation s'incarnent au moment du Sommet « Choose France », dont la troisième édition a réuni à Versailles le 20 janvier 2020 plus de 150 chefs d'entreprises étrangers. En administration centrale, un bureau dédié a été créé en 2019 pour assurer – en lien étroit avec Business France - la coordination de la politique d'attractivité, l'identification de mesures susceptibles de la faire progresser, le pilotage du réseau international, l'élaboration d'argumentaires, le bon déroulement des grands projets stratégiques, la remontée dans les classements économiques internationaux et la participation aux grands événements internationaux liés à l'attractivité. La DG Trésor, qui assure le secrétariat du Comité de Pilotage interministériel de l'Attractivité, est ainsi pleinement impliquée dans les réflexions sur l'adaptation des objectifs, outils et messages à destination des investisseurs internationaux dans l'environnement économique post-Covid-19. ◇



**Promouvoir  
les intérêts  
économiques  
de la France  
et de l'Europe**



# Défendre les intérêts de l'économie française et assurer son financement dans les meilleures conditions

En 2019, la direction générale du Trésor a continué d'exercer ses missions de protection et de promotion des intérêts de l'économie française, dans un contexte politique (Brexit) et économique (guerres commerciales) tendu. Elle a su, également, via l'Agence France Trésor, permettre un financement optimal de l'économie française. Morceaux choisis de son action au service de l'économie française.

## Préparer les entreprises françaises au Brexit

Tout au long de 2019, la DG Trésor a engagé, conjointement avec la direction générale des Entreprises, la direction générale des Douanes et des Droits Indirects, le Secrétariat général aux Affaires européennes et les opérateurs sous tutelle des ministères économiques et financiers (Business France et Chambres de commerce et d'industrie) une communication ciblée sur les entreprises les plus exposées au Brexit, notamment celles qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires à l'export avec le Royaume-Uni. Ces actions de communication ont consisté en des réunions d'information avec les fédérations professionnelles à Bercy, des réunions de sensibilisation des entreprises dans les régions françaises et la diffusion d'informations via le site [brexit.gouv.fr](http://brexit.gouv.fr) qui rassemble l'ensemble de l'information gouvernementale sur le Brexit.

En complément de ces actions, la DG Trésor a mobilisé Business France pour proposer aux entreprises, dans le cadre du nouveau dispositif Team France Export, de nouveaux outils d'accompagnement aux changements induits par le Brexit. Ces aides consistent en l'apport d'un conseil personnalisé aux exportateurs, la diffusion d'opportunités d'affaires et l'élaboration d'un programme spécifique d'opérations collectives au Royaume-Uni de manière à entretenir l'attractivité du marché britannique pour les entreprises françaises.

Enfin, la DG Trésor a fait évoluer ses produits financiers en tenant compte des nouvelles demandes des acheteurs britanniques. La garantie de change, permettant aux exportateurs de se couvrir contre la baisse de la devise dans laquelle ils répondent à une offre ou signent leurs contrats, a ainsi fait l'objet d'une adaptation spécifique dans le cadre du Brexit. Pour tenir compte de la réponse croissante des importateurs britanniques aux offres proposées sous forme de catalogue, c'est-à-dire d'une liste de plusieurs biens ayant des prix différents, l'Etat français accepte désormais de couvrir le risque de change en livre sterling des exportateurs proposant une offre catalogue, alors qu'auparavant l'octroi de la garantie se faisait transaction par transaction.

La DG Trésor reste pleinement mobilisée pour adapter ce plan de soutien aux besoins des entreprises.



Réunion d'informations Brexit à Paris, octobre 2019

## Aider les entreprises en difficulté : le rôle croissant du CIRI

Le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) est à la disposition des entreprises en difficulté de plus de 400 salariés pour les accompagner dans l'élaboration et le financement de leurs plans de retournement. Le cœur de la mission du CIRI est d'aider les sociétés qui le saisissent à trouver une issue positive avec l'ensemble de leurs contreparties, généralement dans le cadre de procédures amiables (mandat ad hoc, conciliation), en vue de préserver l'activité économique et les emplois.

L'année 2019 s'est caractérisée par une activité soutenue : le CIRI a été saisi par 32 nouvelles entreprises représentant environ 60 000 emplois. Les dossiers sortis dans l'année ont conduit à la préservation de l'ordre de 30 000 emplois. Le CIRI maintient un taux de réussite d'environ 85 % sur l'ensemble des dossiers traités.

Le CIRI est pleinement mobilisé, et se renforce, pour faire face aux dossiers d'entreprises en difficulté du fait de la crise liée à la pandémie de Covid-19.

## Moderniser et renforcer la procédure de contrôle des investissements étrangers en France (IEF)

La DG Trésor est chargée de favoriser l'attractivité de la France pour les investisseurs internationaux. Elle a également pour mission de garantir que certains investissements étrangers, intervenant dans des secteurs stratégiques ou sensibles, ne menacent pas les intérêts essentiels de la Nation. Les investissements réalisés en France par des investisseurs étrangers et présentant des enjeux en matière d'ordre et de sécurité publics, ou de défense nationale, sont ainsi soumis à l'autorisation préalable du ministre de l'Économie et des Finances, par exception au principe général de libre circulation des capitaux. Les décisions du Ministre sont prises après instruction de la DG Trésor, en lien avec l'ensemble des administrations qui constituent le Comité interministériel des investissements étrangers en France (CIIEF). La DG Trésor préside le CIIEF et assure son secrétariat général.

**Chargée de l'élaboration de cette réglementation, la DG Trésor a piloté une refonte globale du dispositif de contrôle IEF en 2019.**

La loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, la loi PACTE, a renforcé les pouvoirs de police et de sanction du ministre chargé de l'Économie :

– De nouvelles mesures peuvent ainsi

être prises en cas de manquement à la réglementation, y compris en cas d'urgence : nomination d'un représentant de l'État disposant de droit de véto au sein des organes sociaux d'une entreprise, suspension des droits de vote de l'investisseur fautif, injonctions à l'investisseur de respecter de nouvelles conditions ou de céder sa participation dans une entreprise notamment ;

– Le quantum des sanctions a été augmenté, celles-ci pouvant désormais s'élever à 10 % du chiffre d'affaires de la société cible ;

– La transparence du dispositif est améliorée : la DG Trésor est chargée de veiller à l'information du public et du Parlement s'agissant de la mise en œuvre du contrôle IEF, tout en veillant à la protection des secrets légalement protégés (secret professionnel, secret des affaires, secret de la défense nationale).

La DG Trésor a également piloté une profonde remise à plat du niveau réglementaire du dispositif de contrôle IEF, avec la publication de deux textes à la fin de l'année 2019, qui prévoient :

– Un renforcement et une fiabilisation du contrôle : le seuil de participation étrangère déclenchant le contrôle IEF est abaissé à 25 %, et certaines stratégies d'évitement de la réglementation française sont neutralisées. De nouveaux secteurs entrent dans le champ

du contrôle (opérations d'investissements étrangers concernant certaines publications de presse et services de presse en ligne, sécurité alimentaire, technologies dites critiques) et les investisseurs doivent faire connaître leurs liens avec des États ou des organismes publics étrangers (de tels liens pouvant dorénavant participer à la motivation du refus d'accorder une autorisation d'investissement) ;

– Une clarification et une simplification de la procédure pour les investisseurs et les entreprises françaises : les demandes d'avis sont simplifiées (désormais, les entreprises françaises cibles d'investissements étrangers peuvent interroger la DG Trésor sur la sensibilité de leur activité) et la procédure est raccourcie.

**En 2019, le nombre de dossiers de contrôle des investissements s'est encore accru et le contrôle a été approfondi.**

En 2019, la DG Trésor a instruit 213 dossiers, contre 184 en 2018. 25 % d'entre eux concernaient des demandes d'avis. Sur l'ensemble des dossiers déposés, 43 % l'ont été par des investisseurs situés dans l'UE (Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni en priorité) et 57 % par des investisseurs issus de pays-tiers (États-Unis et Suisse en priorité).

À l'issue des discussions avec les investisseurs, menées par la DG Trésor, le ministre chargé de l'Économie peut décider d'assortir les autorisations d'investissement de conditions

visant à protéger les intérêts de la Nation (plusieurs dizaines de dossiers d'investissement se sont conclus en 2019 par une autorisation assortie de conditions). Le dialogue avec les investisseurs peut les conduire, si nécessaire et dans des cas beaucoup plus rares, à :

- modifier l'opération initialement envisagée, en excluant par exemple du périmètre de l'acquisition certaines activités identifiées comme particulièrement sensibles, ou en s'engageant à céder celles-ci immédiatement après l'acquisition. Plusieurs dossiers ont connu cette issue en 2019 ;
- ne pas autoriser l'investissement prévu, soit parce que l'investisseur n'était pas en mesure d'accepter les conditions exigées par l'État, soit par que les risques identifiés par la DG Trésor lors de l'instruction, en lien avec le Comité des investissements étrangers en France, ont conduit celle-ci à proposer une décision défavorable au ministre chargé de l'Économie.

Pour faire face à ce renforcement qualitatif et quantitatif du contrôle IEF, la DG Trésor s'est réorganisée et a créé un bureau entièrement consacré à cette procédure (le bureau MULTICOM 4 des investissements étrangers en France).



## Financer l'économie dans un environnement de taux bas



Salle des marchés de l'Agence France Trésor

En 2019, l'Agence France Trésor (AFT) a réalisé, dans des conditions de taux inédites et de sécurité excellentes, un programme de financement de 200 milliards d'euros net des rachats, un montant en hausse de 5 milliards d'euros par rapport à 2018.

- En 2019, le coût de financement des émissions nominales de dette à moyen et long terme a atteint un plus bas historique, à un taux moyen de 0,11 % sur l'année, contre 0,53 % en 2018 et 0,65 % en 2017 ;
- L'AFT a émis 246 milliards d'euros de dettes de moyen et long terme et racheté 46 milliards d'euros de dettes à court terme, permettant de réduire le risque de refinancement à court terme et de poursuivre sa politique de lissage des tombées de dettes. Cette année marque ainsi un nouveau record en termes d'exécution d'émissions brutes et de rachats ;
- S'agissant des nouveaux titres syndiqués, l'OAT 1,50 % 25 mai 2050 lancée en février 2019 pour un volume émis de 7 milliards d'euros et un livre d'ordre de 31 milliards d'euros a atteint au terme de l'année un encours de 24,3 milliards d'euros, montant record pour un titre créé dans l'année, reflétant la demande des investisseurs pour les titres de long terme et la capacité de l'AFT à y répondre ;
- Pour la première fois de son histoire, le 18 juin 2019, le taux du titre de référence français à 10 ans est passé en taux négatif sur le marché secondaire, dans le sillage de la baisse généralisée des taux souverains en zone euro consécutive aux déclarations accommodantes de Mario Draghi lors du Forum de la Banque centrale européenne à Sintra. Le 4 juillet, l'AFT a émis près de 5 milliards d'euros de dette à 10 ans au taux négatif de -0,13 % tandis que le 5 septembre, le titre à 10 ans s'est adjugé au taux inédit de -0,36 % et le titre de référence à 15 ans a été, lui aussi, émis à taux négatif. ◇

Programme de financement record

**200**  
milliards d'euros

Plus bas historique quant au taux moyen du financement de l'État sur le segment moyen/long terme

**0,11 %**

Record de la maturité la plus éloignée en territoire négatif

**-0,03 %**  
Titre de référence à  
15 ans adjudgé  
le 5 septembre 2019



Forum de Paris, mai 2019

## Une action internationale dédiée à la défense et à la promotion des intérêts français au sein d'une Europe forte dans un contexte de très fortes tensions commerciales

Tout au long de l'année 2019, la direction générale du Trésor a exercé ses missions d'analyse économique, pour évaluer les effets des tensions commerciales et proposer des pistes de politique économique aux niveaux national, européen et international (multilatéral comme bilatéral). Dans le même temps, elle a déployé son action à ces différents niveaux pour promouvoir les intérêts de la France et de l'Europe, en faveur d'un approfondissement des relations économiques bilatérales dans des contextes souvent difficiles, et du multilatéralisme. La présidence du G7, que la France a exercée en 2019, a illustré cet engagement.

## Comprendre et mesurer les effets des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis

En 2018, les États-Unis ont relevé les droits de douane sur un total de 250 Md\$ d'importations annuelles de produits chinois, avec pour objectifs la protection des entreprises américaines de pratiques déloyales de la Chine et la réduction du déficit commercial bilatéral. La Chine a répliqué par des mesures tarifaires sur 110 Md\$ d'importations en provenance des États-Unis.

Les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis se sont traduites par une réduction significative et rapide des échanges bilatéraux des biens surtaxés. Les importations chinoises de produits américains surtaxés ont chuté tandis que les importations américaines de produits chinois surtaxés ont également baissé mais de manière moins prononcée. À ce stade, les tensions entre les États-Unis et la Chine n'auraient pas entraîné de redirection significative de leur demande vers d'autres pays, excepté dans certains secteurs bien identifiés (comme le soja) ou pour certaines économies comme le Vietnam.

### Premiers effets macroéconomiques

Les tensions commerciales se feraient sentir aux États-Unis comme en Chine, de manière différenciée, avec des répercussions sur les échanges extérieurs et la demande intérieure. Le déficit commercial américain n'a pas été réduit. À ce stade, l'impact sur la croissance américaine n'a pas été manifeste alors que le ralentissement économique chinois en cours se serait accéléré en provoquant un choc de confiance et en pesant sur la demande interne.

À l'échelle mondiale, les premiers effets des tensions commerciales seraient plus significatifs que prévu, sous l'effet conjugué de la baisse de la demande chinoise adressée à ses partenaires et d'un choc d'incertitude important. La conclusion de l'accord phase 1 au mois de décembre 2019 marque une trêve dans l'escalade des tensions commerciales, sans les dissiper pour autant.

### Le deal phase-1 entre les États-Unis et la Chine

La séparation des négociations commerciales en deux phases témoigne de la difficulté de l'administration américaine d'obtenir de la part de la Chine des concessions qui remettraient en cause son modèle économique, en particulier concernant l'omniprésence des entreprises publiques. La Chine s'est en revanche engagée à quasiment doubler (par rapport au niveau pré-guerre commerciale) ses importations de biens et services américains. Si les deux parties affirment que ces achats suivraient les règles de l'OMC, cet engagement s'apparente à la mise en place d'un régime de commerce administré qui pourrait nuire aux autres pays. Le volet « technologique » de la guerre commerciale reste quant à lui pleinement ouvert, les sanctions américaines à l'encontre des entreprises chinoises étant maintenues.

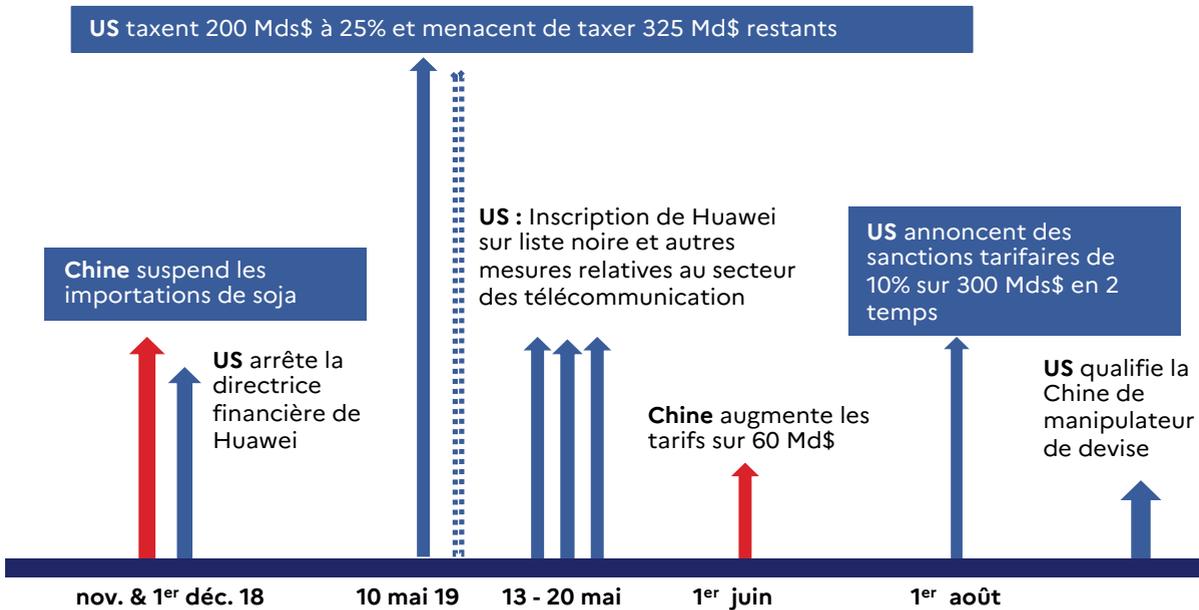
**+200 Md\$** Engagements de la Chine d'achats supplémentaires de produits américains en 2020 et 2021

**20,3 %** Droits de douane moyens de la Chine sur les biens américains près l'entrée en vigueur du phase-1 deal

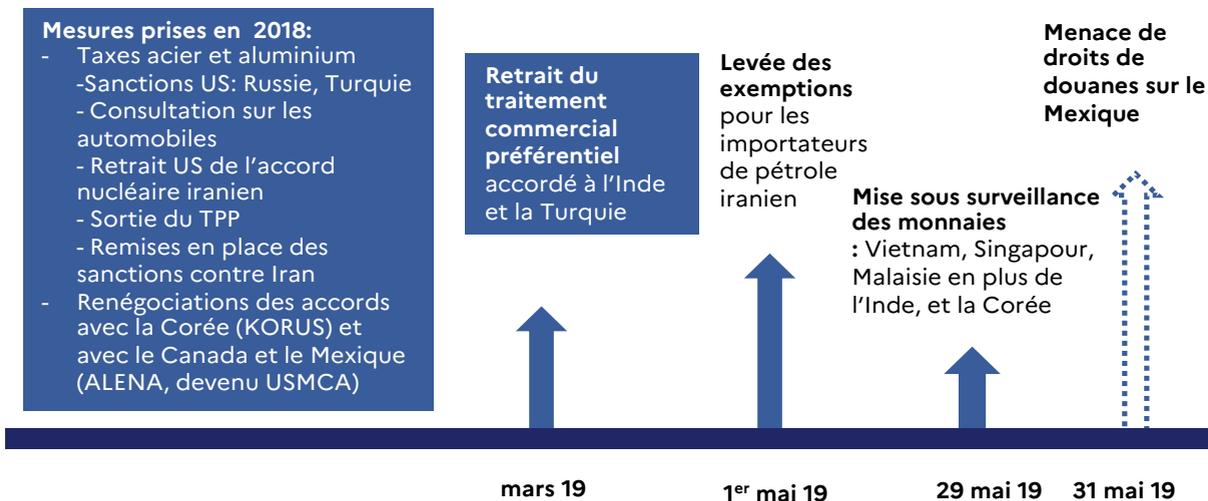
**19,3 %** Droits de douane moyens des États-Unis sur les biens chinois après l'entrée en vigueur du phase-1 deal

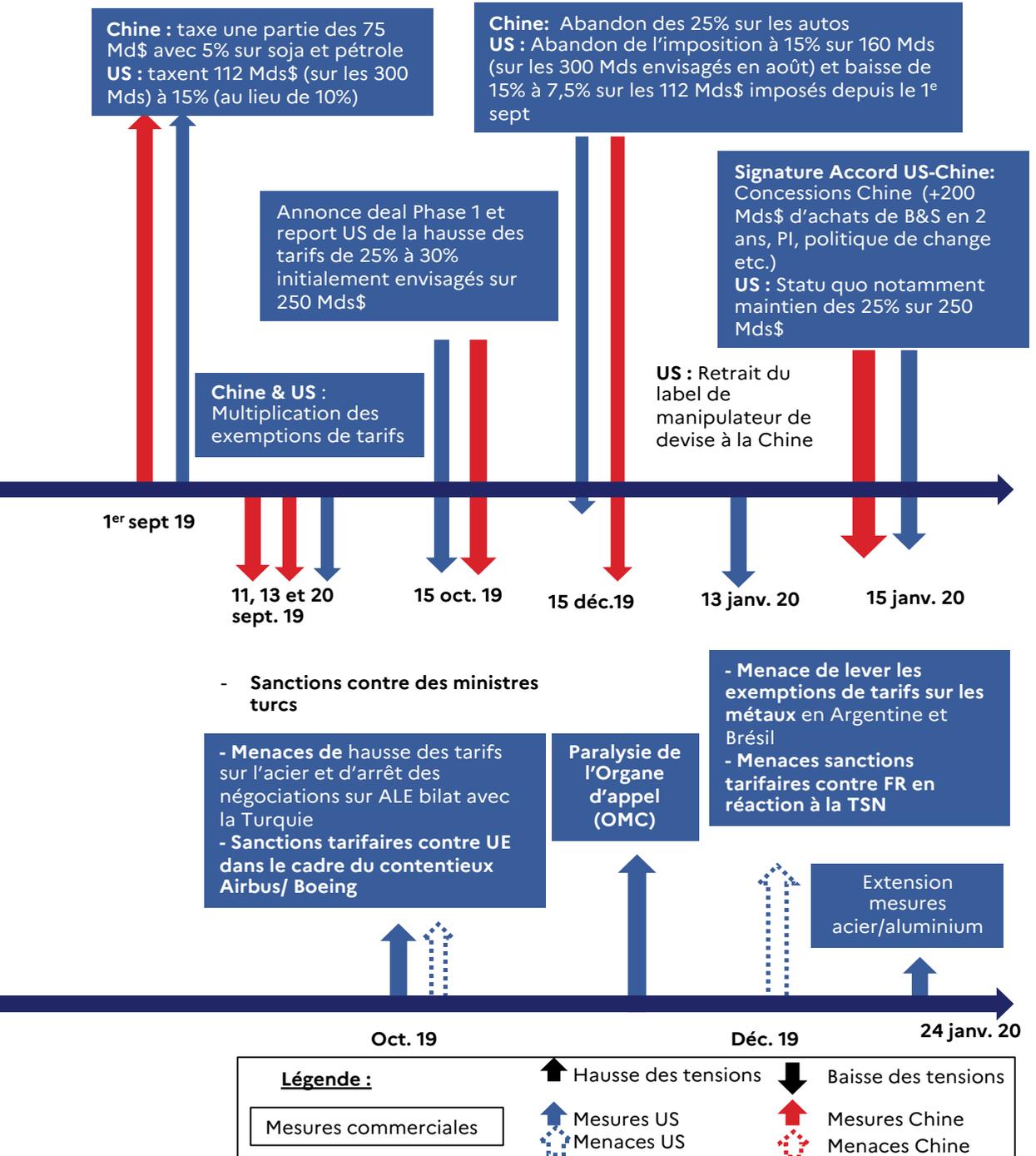
# La guerre commerciale n'est pas que sino-américaine : les mesures commerciales

## Tensions commerciales sino-américaines



## Tensions commerciales avec le reste du monde





# Promouvoir les intérêts de la France et l'Europe dans le cadre des négociations commerciales européennes

En 2019, la direction générale du Trésor a continué à défendre les intérêts de la France dans le cadre des négociations commerciales de l'Union européenne, notamment en appuyant un rééquilibrage de la politique commerciale vers davantage de suivi de la mise en œuvre des règles et des accords commerciaux.

## Une action pour la défense des intérêts de la France dans les négociations bilatérales de l'UE

Du point de vue des relations commerciales bilatérales de l'Union européenne avec les pays tiers, l'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat économique UE-Japon le 1er février. L'accord de libre-échange UE-Singapour est entré en vigueur le 21 novembre 2019, l'accord sur la protection des investissements ne pouvant entrer en vigueur qu'après avoir été ratifié par tous les États membres de l'Union européenne. L'accord commercial et l'accord sur la protection des investissements UE-Vietnam ont été signés le 30 juin 2019, ils ont été approuvés par le Parlement européen le 12 février 2020. L'accord commercial pourra entrer en vigueur après sa ratification par l'Assemblée nationale du Vietnam. En ce qui concerne l'accord de protection des investissements, il sera soumis à la ratification des parlements des États membres de l'Union européenne et n'entrera en vigueur qu'à l'issue de l'ensemble de ces procédures. Les négociations sur le volet commercial d'un projet d'accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) se sont conclues le 28 juin 2019. Ce projet d'accord doit être finalisé au plan technique puis sera soumis à un vote du Conseil des ministres du commerce de l'UE.

L'UE négocie actuellement des accords de commerce avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, un accord de commerce incluant des dispositions sur la protection des investissements avec l'Indonésie, un accord global sur l'investissement avec la Chine, la modernisation du volet commercial des accords d'association UE-Mexique et UE-Chili et l'approfondissement d'un accord de

partenariat économique (APE) avec cinq pays d'Afrique orientale et australe (Madagascar, Maurice, Comores, Zimbabwe, Seychelles).

## La DG Trésor a plaidé et agi en faveur d'un rééquilibrage de la politique commerciale de l'Union européenne pour faire valoir de façon plus systématique, rapide et efficace les intérêts des entreprises européennes

Les accords bilatéraux négociés ces dernières années permettent à l'Union européenne de sécuriser ses relations commerciales avec de nombreux pays, alors que le système multilatéral encadré par l'OMC est profondément bouleversé par les tensions actuelles. Pour assurer cette stabilité, il est essentiel de veiller à l'application des accords existants. En 2019, la DG Trésor a plaidé pour que la politique de négociation de l'Union européenne soit complétée avec des instruments plus complets pour défendre ses droits et des moyens plus importants pour les mettre en œuvre :

- en continuant à œuvrer à la mise en place d'un « Chief Trade Enforcement Officer » au sein de la Commission, dont la nomination devrait intervenir en 2020, pour fournir un point de contact unique pour les plaintes des entreprises, mettre en cohérence la politique d'application des règles, et rendre compte publiquement de son action ;
- en soutenant la mise en œuvre des préconisations de la communication de la Commission et de la Haute représentante pour les affaires étrangères de l'Union européenne sur les relations UE-Chine du 12 mars 2019 ;
- en poussant à la relance des discussions au Conseil pour l'adoption d'un instrument de réciprocité dans les marchés publics de l'Union ;
- en prenant une part active aux travaux de réflexion sur les moyens de remédier aux effets de distorsion que produisent les prises de participation par des pays tiers et les financements publics étrangers sur le marché intérieur ; en soutenant activement l'utilisation par la Commission des instruments de défense commerciale européens.

# Approfondir et améliorer les relations économiques bilatérales, dans des contextes souvent difficiles

## Russie

### 2019, année de la relance des relations franco-russes

L'année 2019 a été marquée par une volonté politique au plus haut niveau de renouveau exigeant de la relation bilatérale franco-russe. La DG Trésor s'est fortement impliquée pour décliner dans le domaine économique cette ambition avec une intensification du dialogue économique institutionnel dont le point d'orgue a été le déplacement à Moscou du ministre de l'Economie et des Finances pour le 25ème Conseil Economique, Financier, Industriel et Commercial (CEFIC).

Cette séquence structurante a été l'occasion d'échanges francs et constructifs entre ministres, administrations et milieux d'affaires des deux pays afin d'une part de valoriser et consolider les coopérations mutuellement bénéfiques existantes ou en devenir, d'autre part de contribuer à la levée des obstacles au développement des intérêts économiques français, déjà très importants en Russie mais dont l'évolution est contrainte.



Réunion de préparation au 25<sup>e</sup> CEFIC, novembre 2019

## Argentine

### **Une année 2019 marquée par l'aggravation de la crise économique doublée d'incertitudes au plan politique**

En Argentine, l'année 2019 aura été marquée par la poursuite de la crise économique, l'incertitude politique liée à l'élection présidentielle à l'automne et une dégradation de la confiance des investisseurs qui s'est traduite par une hausse de la volatilité sur les marchés financiers.

Malgré un financement FMI d'un montant record accordé à l'été 2018 (56,3 Mds \$US), les autorités ne sont pas parvenues à stabiliser la situation financière du pays et à engager les mesures nécessaires pour corriger ses déséquilibres macroéconomiques. La dépréciation du peso au cours de 2019 a grevé la capacité de l'État argentin à se financer et à servir sa dette, et alimenté l'inflation qui s'élève à 53,8% en fin d'année.

La trajectoire budgétaire qui sera retenue par les nouvelles autorités, investies sous l'égide du président Alberto Fernandez le 10 décembre, ainsi que la stratégie de restructuration de la dette publique afin d'en restaurer la soutenabilité seront déterminantes.. Dans ce contexte de crise, la DG Trésor en relation constante avec son service économique régional à Buenos Aires, suit attentivement la situation sur place, ainsi que les discussions au sein du conseil d'administration du FMI à Washington, en relation avec le bureau de l'administrateur pour la France au FMI et à la Banque mondiale.

## Iran

### **La recherche du maintien d'un dialogue suite au retrait américain de l'accord sur le nucléaire**

La France, aux côtés de ses partenaires allemand et britannique, a été particulièrement impliquée dans le maintien d'un dialogue constructif avec l'Iran suite au retrait américain de l'accord sur le nucléaire iranien. La direction générale du Trésor a accompagné les initiatives de la présidence de la République et de notre diplomatie pour permettre à l'Iran de retrouver des marges de manœuvre financière. À ce titre, la mise en place de la société INSTEX - créée par la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne le 31 janvier 2019 - vise à fournir une solution aux opérateurs européens souhaitant commercer avec l'Iran dans les secteurs ne faisant pas l'objet de sanctions. La situation de l'Iran et de la région fait, par ailleurs, l'objet de nombreuses analyses et d'un suivi économique étroit par la DG Trésor au vu des répercussions qu'ils peuvent avoir sur l'économie mondiale.

## Liban

### **Le pays a traversé en 2019 sa plus grave crise politique économique et sociale depuis la fin de la guerre civile**

La formation, fin février 2019, d'un Gouvernement issu des élections de mai 2018 avait permis une reprise des échanges sur la « Conférence économique pour le développement du Liban par les réformes et les entreprises » (CEDRE) et l'obtention d'un accord sur son mécanisme de suivi.

Tandis que la crise économique a évolué en crise sociale et politique (récession, explosion du chômage, paralysie du secteur bancaire, etc.), entraînant des manifestations de masse puis la chute du Gouvernement fin octobre 2019, la France a obtenu de la communauté internationale qu'une réunion du « Groupe international de soutien » (GIS) au Liban, se tienne à Paris le 11 décembre 2019.

Un consensus fort en a émergé sur les réformes nécessaires pour enrayer la dégradation de la situation (ajustement budgétaire, réformes du secteur de l'électricité, etc.) et sur la disponibilité du GIS à soutenir le Liban s'il mettait en œuvre ces réformes.

## Accompagner le développement économique du continent africain

En 2019, la direction générale du Trésor a continué à accompagner le développement économique du continent africain en mobilisant l'ensemble des outils financiers à sa disposition



Lancement de l'initiative Choose Africa à Dakar, mars 2019

### Une action aussi bien orientée vers les PME que vers les grands projets d'infrastructures

En ce qui concerne l'aide au développement, la priorité africaine de l'Agence française de développement (AFD) a été réaffirmée. L'AFD a ainsi concentré près de la moitié de ses financements sur le continent. Sa filiale Proparco, dédiée au secteur privé, a déployé le programme Choose Africa qui vise à soutenir le développement des PME africaines, lancé en mars 2019 par le ministre de l'Économie et des Finances à Dakar : 560 M€ ont déjà été engagés sur les 2,5 Md€ prévus.

S'agissant des projets d'infrastructures, la direction générale du Trésor, via la mobilisation des crédits garantis et des prêts du Trésor, a contribué à la concrétisation de contrats d'exportation d'envergure (énergies renouvelables, transports, eau et numérique). Pour les seuls prêts du Trésor en 2019, l'Afrique représente plus du tiers de l'enveloppe engagée avec 100 M€.

## Histoire de FASEP : développer le sport dans les quartiers populaires de Côte d'Ivoire

La DG Trésor aide les entreprises à se développer à l'international avec le FASEP (Fonds d'études et d'aide au secteur privé). Dispositif de soutien à l'internationalisation, cette subvention intervient en amont d'un projet d'infrastructures. Elle a permis la construction de la première Agora de la société WinWin Afrique, en Côte d'Ivoire.

La société Winwin Afrique a proposé l'outil FASEP aux autorités ivoiriennes pour les aider à élaborer un plan des infrastructures sportives du futur à Abidjan et pour construire un démonstrateur. Le projet "Agora" est né en 2018 et le FASEP a permis la construction de la première infrastructure deux ans plus tard, dans le quartier populaire de Koumassi à Abidjan. Inaugurée par le Emmanuel Macron en décembre 2019, en présence de Bruno Le Maire, elle accueille la population au rythme d'un planning aménagé pour permettre l'utilisation des terrains de sport 7 jours sur 7. Les entreprises locataires des espaces peuvent accueillir des clients de passage et les incubateurs ont démarré leurs activités.

Une "Agora" est une infrastructure sportive de proximité à vocation sportive, mais aussi socio-culturelle. Elle permet à toute la population d'accéder à un lieu dédié à la pratique du sport et promeut l'émancipation économique de ses usagers au travers de l'entrepreneuriat et de l'accès à des incubateurs dédiés à l'innovation sociale. L'exploitation est auto-financée par son modèle fondé sur plusieurs sources de revenus (loyers d'entreprises, sponsoring, événementiel, entrées payantes), assurant son indépendance et sa capacité à entretenir les infrastructures, enjeu majeur en Afrique.

L'effet levier du FASEP a permis à Winwin Afrique de continuer à accompagner le ministère du Sport ivoirien dans sa politique et de définir un plan de duplication de la première infrastructure dans 90 autres sites. Le FASEP a également mis en valeur la filière d'infrastructure sportive tricolore avec de nombreux partenaires français (groupe Briand, Alcor, Sagemcom, Bolloré, Veolia, Tarkett, Essilor etc.).

Retrouvez d'autres histoires de FASEP sur notre site internet >> [bit.ly/histoires-FASEP](https://bit.ly/histoires-FASEP)



Inauguration de l'Agora-Koumassi par Emmanuel Macron, décembre 2019

## Une action menée dans le respect des grands principes défendus par la France au niveau international

La direction générale du Trésor, qui exerce la Présidence et assure le Secrétariat général du Club de Paris, veille à ce que ses multiples interventions soient cohérentes avec la position française dans les enceintes multilatérales prônant la soutenabilité de la dette des pays en développement et les approches alternatives à l'endettement souverain.

Enfin, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), qui est l'une des grandes priorités des autorités françaises, demeure un sujet particulièrement sensible et d'actualité en Afrique. La direction générale du Trésor, via sa participation active aux travaux du GAFI, contribue à l'élaboration des normes internationales en matière de LBC-FT et veille à leur application. Son action plus spécifique sur le continent vise à accompagner les pays dans le renforcement de leur cadre réglementaire en matière de LBC-FT, afin notamment de préserver leur accès aux canaux financiers internationaux.

Début 2020, le soutien de la DG Trésor au continent africain s'est recentré sur la réponse à la crise sanitaire, en lien avec ses partenaires internationaux. Elle a fortement soutenu l'initiative « Covid-19 – Santé en commun » lancée en avril 2020 par l'AFD, devant mobiliser 1,2 Md€ d'ici à l'été 2020.



Réunion plénière du Groupe d'Action Financière à Paris, octobre 2019

## La présidence française du G7

La DG Trésor a activement contribué à la réussite de la présidence française du G7 en 2019, en pilotant, sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, la filière Finance du G7 dont le point culminant a été la réunion de Chantilly des 17-18 juillet 2019. Elle a également concouru aux travaux de la filière Sherpa du G7, jusqu'au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Biarritz les 24-26 août 2019.



## **Le G7 Finance de Chantilly (17-18 juillet 2019)**

La réunion des ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G7 a permis de progresser vers un système fiscal international plus juste, avec un double accord de principe sur la taxation des activités sans présence physique, y compris numériques, et sur une imposition minimale devant mettre un terme à la concurrence fiscale entre États et à l'optimisation de certaines entreprises. Les enjeux de finance verte et la nécessaire régulation des projets de stablecoins ont également été inscrits à l'agenda des séances de travail. Des discussions fructueuses ont eu lieu en matière de cyber-sécurité dans le secteur financier, avec les premiers enseignements de l'exercice conjoint G7 de coordination transfrontière de gestion d'une crise cyber affectant le système financier (4-6 juin 2019). Les enjeux posés en matière de concurrence par la transformation numérique ont été évoqués, permettant de partager une analyse des problèmes que peuvent poser une trop forte concentration des données dans de grandes multinationales du numérique. Enfin, l'accent a également été mis sur l'inclusion financière des femmes en Afrique, avec la présentation de l'initiative de la Fondation Gates par Melinda Gates et l'annonce de la contribution française de 25 M\$.

## **Le Sommet du G7 de Biarritz (24-26 août 2019)**

En matière fiscale, le Sommet de Biarritz a permis de faire confirmer par le G7 à son plus haut niveau un engagement à poursuivre les travaux de l'OCDE pour qu'ils aboutissent le plus rapidement possible à de nouvelles règles fiscales internationales. En matière commerciale, le G7 a réitéré sa volonté de « changer en profondeur l'OMC ». Sur le plan géopolitique, le Sommet a été marqué par la visite à Biarritz du ministre des Affaires étrangères iranien Mohammed Javad Zarif, dans le but de faire progresser les négociations autour de l'Iran.

Un Partenariat avec l'Afrique a été signé à cette occasion, avec les pays africains invités afin d'approfondir les travaux dans trois domaines : l'entrepreneuriat féminin, la transformation numérique en Afrique, la transparence des marchés publics et la lutte conjointe contre la corruption. D'importantes annonces ont enfin été faites sur les enjeux environnementaux et de développement : annonces de contributions à hauteur de 4,8 Md€ pour le Fonds vert pour le climat, de 250 M\$ pour l'initiative AFAWA, qui mobilise des financements pour les femmes entrepreneures en Afrique, et déblocage de 20 M\$ pour la lutte contre les incendies en Amazonie et lancement d'un plan d'action pour le Sahel.

En définitive, le Sommet de Biarritz a permis de rappeler toute la pertinence du format G7, en dépit de l'évolution des rapports de force mondiaux depuis sa création. Comme cercle de confiance et club de pays partageant des valeurs démocratiques communes, le G7 reste source de discussions franches et fructueuses sur les dossiers géopolitiques sensibles et les grands enjeux économiques et financiers.

En conséquence de la pandémie du Covid-19, les travaux multilatéraux financiers se sont recentrés début 2020 sur la réponse économique internationale à la crise et plus particulièrement sur la mobilisation de l'ensemble des institutions financières internationales pour soutenir les pays pauvres et en développement affectés par la crise. La DG Trésor a joué un rôle majeur d'impulsion sur ce sujet, ainsi que sur la mise en place d'une suspension du traitement de la dette des pays pauvres jusqu'à fin 2020, associant pour la première fois créanciers bilatéraux membres et non-membres du Club de Paris. ◇

**Agir pour  
une Europe  
plus protectrice  
et plus verte**



Alors que le ralentissement gagnait la zone euro en 2019, la direction générale du Trésor a proposé des solutions visant à améliorer la situation économique du continent. Elle a également élaboré des propositions de travail pour la nouvelle Commission européenne, qui restent largement d'actualité malgré la crise engendrée par le Covid-19, avec un rôle notamment renouvelé pour la Banque européenne d'investissement.

L'action du Trésor s'est également concentrée sur les grands dossiers européens : anticipation des conséquences du Brexit et poursuite de l'intégration financière notamment.

# Conjoncture en zone euro : en 2019, un ralentissement déjà palpable

La DG Trésor suit attentivement l'évolution de la conjoncture, afin d'informer le ministre et de définir les axes de réponse au ralentissement actuel, en concertation avec nos partenaires européens.

## En 2019, l'activité a connu un net ralentissement en zone euro

Ce ralentissement est perceptible depuis 2018 : la croissance s'est établie à +1,2 % en 2019, après +1,9 % en 2018 et +2,7 % en 2017. En 2019, l'environnement international était déjà moins porteur du fait de l'intensification des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine mais aussi entre les États-Unis et l'UE, ainsi que des incertitudes liées aux négociations sur le Brexit. Les exportations de la zone euro ont ainsi ralenti et le niveau élevé des incertitudes a pesé sur les comportements d'investissement et de consommation.

Outre ce contexte international déjà dégradé, des facteurs structurels négatifs pesaient sur l'industrie européenne et en particulier le secteur automobile. L'affaiblissement de ce secteur a été observé à partir de mi-2018, au moment de l'entrée en vigueur de nouvelles normes d'homologation, et la production automobile s'est réduite de 17 % depuis lors. Les constructeurs vont en outre devoir s'adapter, en 2020, à une nouvelle réglementation, qui fixe des cibles sur les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des véhicules qu'ils vendent dans l'UE.

## Des axes de réponse définis en concertation avec nos partenaires européens

La direction générale du Trésor suit quotidiennement les évolutions conjoncturelles observées en zone euro, ainsi que des potentielles répercussions sur l'économie française. La France est en effet fortement exposée aux autres pays de l'UEM, qui représentent la moitié de ses exportations. Pour y faire face, la DG Trésor propose des réponses de politique économique, qu'elle porte dans les instances européennes, au niveau tant technique que politique. Le Trésor défend traditionnellement un rôle plus actif pour la politique budgétaire en zone euro, avec une différenciation appropriée entre ses États membres et une coordination accrue des politiques nationales, afin de prendre le relai de la politique monétaire.

# Les défis de la nouvelle Commission européenne : permanence des enjeux dans un monde nouveau



Siège de la Commission européenne à Bruxelles

En 2019, le renouvellement des institutions européennes a été l'occasion pour la DG Trésor de porter un agenda ambitieux de transformation des priorités de l'Union dans les domaines économiques, financiers et commerciaux. Ces chantiers ont débouché à l'été 2019 sur l'adoption par le Conseil européen d'un nouvel agenda stratégique, puis par le vote du Parlement européen en faveur des orientations politiques de la nouvelle Présidente de la Commission. Ces priorités se retrouvent dans le programme de la Commission pour 2019-2024 et nécessitent des travaux importants de mise en œuvre.

Depuis l'installation du nouvel exécutif européen en décembre, la DG Trésor suit avec attention le déploiement du « Green Deal » pour réussir à atteindre les objectifs de neutralité climatique d'ici 2050, en particulier via la transformation de la Banque européenne d'investissement en une Banque européenne pour le climat, l'augmentation des moyens alloués à la transition écologique dans le budget de l'UE post-2020, la création d'un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières de l'UE et une tarification carbone renforcée.

À l'heure du défi numérique et afin de favoriser un level playing field pour les entreprises européennes face à leurs concurrents étrangers, la DG Trésor porte également un agenda ambitieux de promotion de l'autonomie stratégique et technologique de l'UE.

Enfin, la DG Trésor promeut des avancées concrètes concernant l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, de l'Union bancaire et de l'Union des marchés de capitaux, afin de renforcer la souveraineté économique et financière de l'UE et de la zone euro.

## La nouvelle Banque européenne pour le climat

La mobilisation de la BEI au service du climat et de la transition écologique est une priorité de la France au niveau européen, pour répondre aux besoins de financement identifiés dans l'Union européenne. La France n'a donc pu que saluer la décision du Conseil d'Administration du 14 novembre 2019 de mettre fin aux financements des énergies fossiles dès la fin 2021. La BEI devient ainsi la première grande banque de développement multilatérale à annoncer la fin du financement des énergies fossiles. Par cette décision, la BEI a également souhaité consacrer 50 % de son activité à des projets dédiés au climat et à l'environnement dès 2025 et aligner entièrement son portefeuille avec l'accord de Paris. Il s'agit d'une décision historique qui traduit l'ambition portée par la France de transformer la BEI en une banque européenne du climat et qui permettra d'orienter massivement les financements vers des projets durables et de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Au-delà de ces avancées que la France a fortement soutenues au sein des instances dirigeantes de la banque, elle appelle également la BEI à mettre en place une communication volontariste et une réorganisation en interne en faveur du climat. La BEI doit mettre en place en 2020 un plan d'action pour sa transformation en Banque européenne du climat à horizon 2025, incluant notamment une révision de la stratégie climat de la banque et de sa politique de durabilité environnementale et sociale. Elle a ainsi engagé une révision de sa politique de prêt dans le secteur des transports incluant des critères d'investissement assurant l'alignement de ces prêts avec l'Accord de Paris. Enfin, l'opportunité d'une augmentation de capital de la BEI dédiée au climat et à l'environnement doit être examinée : la BEI jouera en effet un rôle crucial dans l'atteinte des 1000 Md€ d'investissement supplémentaires d'ici 2030 et doit disposer des moyens pour financer ce plan ambitieux.



Siège de la Banque européenne pour le climat à Bruxelles

# Brexit : vers un retrait ordonné du Royaume-Uni



Réunion d'informations sur le Brexit, septembre 2019

## Suivi des négociations européennes liées au Brexit

La DG Trésor a activement participé à la définition de la position française dans les négociations liées au Brexit. Les équipes se sont fortement mobilisées pour assurer une renégociation de l'accord de retrait préservant.

Les équipes se sont fortement mobilisées pour assurer une renégociation de l'accord de retrait préservant de l'intégrité du marché intérieur lors de la renégociation du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord.

Parallèlement, les travaux de préparation à une sortie sans accord se sont intensifiés. Les équipes du Trésor ont contribué à l'évaluation de l'impact potentiel de ce scénario sur l'économie. Elles ont préparé les mesures permettant d'assurer, au niveau national, la préservation de la stabilité financière et un éventuel soutien aux entreprises. La DG Trésor a régulièrement organisé, en lien avec la DGE, la DGDDI et les autres ministères compétents, des réunions d'information avec les fédérations d'entreprises.

S'agissant de la négociation de la relation future, les équipes ont participé aux travaux interministériels de définition de la position française sur l'ensemble de la partie économique et commerciale de la relation, notamment en ce qui concerne la concurrence équitable, et sur le fonctionnement institutionnel de l'Union. Elles se sont appuyées sur des consultations régulières des fédérations présidées par la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes, Amélie de Montchalin, et la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, ainsi que sur des travaux de modélisation de l'impact d'une divergence britannique. Depuis la sortie effective du Royaume-Uni au 1er février 2020, la négociation du mandat de négociation de l'Union mobilise pleinement la Direction pour assurer la meilleure prise en compte des intérêts français et européens.

## Anticiper toutes les conséquences du Brexit en matière de services financiers

Pour se prémunir des effets d'un Brexit sans accord, la direction générale du Trésor a préparé une ordonnance relative aux mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, dans le domaine des services financiers. Adoptée en conseil des ministres le 6 février 2019, cette ordonnance – reprise pour l'essentiel dans la loi Pacte du 22 mai 2019 – clarifie l'impact du Brexit sur les contrats conclus avant la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne. Elle offre aux acteurs financiers des mécanismes souples pour inscrire leurs nouvelles relations contractuelles dans un cadre sécurisé en droit français.

La loi Pacte du 22 mai 2019 a également introduit plusieurs dispositions en faveur de l'attractivité de la place de Paris. Elle permet notamment aux succursales d'établissements de crédit de pays tiers de servir les clients professionnels. Elle crée également un dispositif ad hoc pour tirer les conséquences du Brexit en matière de services financiers, applicable au contrat cadre régissant des opérations sur instruments financiers conclu avant la date du retrait du Royaume-Uni.

Ces mesures ont été étroitement articulées avec celles prévues par la Commission européenne, et notamment l'équivalence reconnue par la Commission aux chambres de compensation et aux services de règlement-livraison britannique en cas de no-deal. L'ensemble des mesures prises au niveau national comme au niveau européen permet de traiter tous les services d'importance systémique et ainsi d'assurer la continuité dans le financement de l'économie. Dans cette perspective, la DG Trésor a veillé, en matière de services financiers, à l'inscription des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne dans le cadre prévu pour tout pays tiers des régimes d'équivalence. Ces régimes d'équivalence, établis par les textes européens, permettent une ouverture encadrée, secteur par secteur, de l'accès au marché unique. Ils sont octroyés à un pays tiers de manière discrétionnaire, unilatérale et réciproque.

# Faire avancer les travaux en matière d'intégration des marchés bancaires et de capitaux

L'intégration des marchés bancaires et de capitaux à l'échelle de l'Union européenne présente un enjeu majeur en matière de souveraineté, de compétitivité, de croissance et de résilience aux chocs de l'économie européenne.

Le chantier de l'Union bancaire, lancé en 2012 dans le contexte de la crise de la zone euro, vise à construire un marché bancaire européen plus intégré, finançant plus efficacement l'économie, où puissent se déployer efficacement des groupes bancaire paneuropéens, ainsi qu'à assurer que les contribuables n'aient plus à devoir sauver les banques en difficulté dans l'Union européenne. Depuis 2013, ce chantier a franchi des étapes importantes avec la création du mécanisme de supervision unique et du régime de la « résolution », adossé à un fonds de résolution unique abondé par toutes les banques de la zone euro. En 2019, la DG Trésor est restée fortement mobilisée pour la mise en œuvre effective de toutes ces avancées qui restent en partie à concrétiser. En avril 2020, la Commission européenne a par ailleurs proposé des modifications ciblées au cadre prudentiel applicable aux banques, afin que les mesures exceptionnelles de soutien prises par la BCE et les États membres pour faciliter les prêts aux entreprises affectées par la crise liée à la pandémie de Covid-19 produisent leur plein effet.

De la même façon, l'Union des marchés de capitaux (UMC) est un chantier lancé en février 2015 pour approfondir le marché unique dans le domaine des services financiers, dans un contexte de risque croissant de fragmentation des marchés européens, accentué par le Brexit. Cette fragmentation a en effet un impact négatif sur le financement de l'économie européenne : elle entretient des

biais inefficients dans l'allocation du capital et constitue un frein à l'approfondissement et à la liquidité des marchés financiers européens.

Malgré les travaux réalisés depuis 2015, les marchés financiers européens apparaissent encore fragmentés dans de nombreux domaines, de sorte que la DG Trésor s'investit dans de nouvelles initiatives permettant d'améliorer leur fonctionnement.

La France a lancé avec l'Allemagne et les Pays-Bas une mission de réflexion (NextCMU), présidée par Fabrice Demarigny, qui a permis de catalyser les ambitions des États membres de l'UE autour d'un appel du Conseil le 5 décembre 2019.

La France se fixe pour objectifs de (i) favoriser le verdissement de la finance, (ii) développer un plan européen pour les crypto-actifs, (iii) favoriser l'émergence d'un produit d'épargne européen orienté vers le financement de l'économie réelle, et (iv) encourager l'investissement en fonds propres des entreprises, à la fois par les assureurs au travers de la revue du cadre Solvabilité 2, et par les banques dans le cadre de la transposition de Bâle 3. Ces travaux ne prendront que plus d'importance pour la relance des économies européennes post-crise liée à la pandémie de Covid-19. 

**Climat,  
numérique,  
compétitivité :  
l'urgence de préparer  
l'avenir**



Conférence de reconstitution des ressources du Fond vert pour le climat, octobre 2019

Dans un monde transformé par la crise du covid-19 et ses conséquences, d'autres grands défis économiques demeurent : l'urgence climatique n'a pas perdu de son acuité, et est lourde d'immenses conséquences économiques et sociales. La révolution numérique est autant une chance qu'un risque à bien appréhender, à tous les niveaux. Enfin la compétitivité de l'économie française reste clé dans un monde toujours intégré, pour donner à la France les moyens de ses ambitions.

Dans ces trois domaines, la direction générale du Trésor a exercé, tout au long de l'année 2019, une action résolue et efficace.

# Répondre à l'urgence climatique à tous les niveaux

## La DG Trésor engagée pour mettre en œuvre la transition bas-carbone en France

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat consacre l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, comme annoncé dans le plan climat de juillet 2017. Le rapport de la commission Quinet, publié en février 2019 et dont la DG Trésor était rapporteur, traduit cet objectif dans une « valeur de l'action pour le climat ». Elle permet notamment d'évaluer les bénéfices pour la collectivité des réductions d'émissions de gaz à effet de serre permises par les politiques et les projets d'investissement public.

La DG Trésor contribue à l'évaluation et à la conception des outils en faveur de la transition écologique : analyse des effets macroéconomiques de la fiscalité environnementale, dans le cadre du Conseil des prélèvements obligatoires ; nouvelle prime pour la rénovation énergétique, qui remplace à partir de 2020 le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ; programmation des investissements de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ; évolution du bonus-malus et de la prime à la conversion, qui soutiennent le verdissement du parc automobile.

## Une forte mobilisation en faveur du verdissement du secteur financier

Une étape importante pour une finance verte et durable a été franchie lors de l'accord de place du 2 juillet 2019, par lequel les principales organisations et fédérations professionnelles représentatives de la Place financière de Paris ont pris de nouveaux engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique. La DG Trésor s'est fortement engagée pour ce succès, en menant notamment des travaux méthodologiques en collaboration avec les autorités de supervision sur l'évaluation de l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques et sur l'alignement des portefeuilles d'investissement avec un scénario 2°C. Deux commissions climat et finance durable au sein de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF- et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR - ont été créées, afin de contribuer notamment à la définition des méthodes de mesure et de communication des engagements et d'assurer leur comparabilité et leur suivi dans le temps.

Par ailleurs, le Trésor a participé aux travaux du rapport de Patrick de Cambourg, rendu public le 21 juin 2019, sur le reporting extra-financier des entreprises. Ce rapport fait le constat de l'existence d'une véritable dynamique de l'information extra-financière, tant au niveau des acteurs qu'au niveau des référentiels disponibles et de la pratique. Il propose de garantir à court terme la pertinence et la fiabilité de données extra-financières qui doivent constituer la base objective des stratégies des entreprises, de leur dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et de l'élaboration des politiques publiques.

## **La DG Trésor a également contribué à l'élaboration des dispositions de la loi PACTE concernant les avancées en matière de finance durable et de responsabilité sociale des entreprises**

La loi prévoit que tous les contrats d'assurance-vie multi-supports devront permettre aux épargnants qui le souhaitent d'investir dans des actifs socialement responsables, solidaires, ou finançant la transition énergétique. Elle prévoit une obligation dès le 1er janvier 2020 d'inclure au moins une unité de compte labellisée ISR dans tous les contrats d'assurance, et une obligation à partir du 1er janvier 2022 d'inclure, en complément, une unité de compte verte et une unité de compte solidaire.

La loi PACTE encadre l'utilisation de la fraction de l'épargne réglementée non centralisée qui reste au bilan des banques afin qu'elle soit employée plus largement dans des « projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique ». Elle renforce également le rôle de régulateur de l'AMF, qui devra veiller à la qualité de l'information fournie par les sociétés de gestion pour la gestion de placements collectifs sur leur stratégie d'investissement et leur gestion des risques liés aux effets du changement climatique.

En matière de responsabilité sociale des entreprises, la loi PACTE prévoit qu'un rapport doit être remis au Parlement un an après sa promulgation.

Ainsi, la DG Trésor contribue à l'élaboration d'une charte publique de bonnes pratiques de labellisation des performances extra-financières des entreprises, présentant des critères et indicateurs objectifs et permettant de valoriser des produits, des comportements ou des stratégies.



## Financer l'économie tout en respectant les Accords de Paris : le pari réussi de l'OAT verte

### 3 questions à Anthony Requin, directeur général de l'Agence France Trésor

#### **L'OAT verte a soufflé sa troisième bougie : sa croissance a-t-elle été conforme aux attentes ?**

L'encours de l'OAT verte, 7 milliards lors de l'émission inaugurale en janvier 2017, a dépassé les 20 milliards d'euros en 2019. En abondant régulièrement cette OAT, nous avons répondu à la demande des investisseurs, qui était forte.

#### **Le passage des 20 milliards d'encours représente-t-il un aboutissement ?**

L'OAT verte présente désormais une taille qui lui assure une liquidité comparable aux autres

OAT, conformément à l'engagement qui avait été pris par l'AFT vis-à-vis du marché lors de son émission inaugurale en 2017.

#### **Envisagez-vous d'émettre davantage ?**

L'enveloppe des dépenses vertes éligibles pour 2020 laisse la possibilité de l'abonder encore cette année, en fonction de la demande. En 2021, selon le montant de cette enveloppe, peut-être pourrions-nous envisager de créer une seconde OAT verte.

## Intégrer la dimension climatique et environnementale au sein des financements export

L'intégration des dimensions climat et environnement au sein des dispositifs d'accompagnement des entreprises à l'export est un chantier très lourd, et transversal, dans lequel la France peut se montrer pionnière et entraîner ses partenaires, notamment européens. À l'horizon de l'été 2020, la direction générale du Trésor avancera sur les méthodologies de calcul de l'impact carbone des financements export, travaillera sur une trajectoire de cessation du soutien financier public aux activités de recherche et d'extraction de pétrole, établira des critères de performance des centrales énergétiques financées par ses outils en fonction de leur impact sur les pays d'accueil, et mettra en place des dispositifs pour accélérer considérablement le soutien aux filières industrielles des énergies renouvelables à l'export.

En complément de ces actions, la direction générale du Trésor assurera le développement des instruments utiles aux entreprises exportatrices, notamment la réforme des opérateurs et des financements exports.



## Avancées du plan d'action CETA en matière climatique

**En matière de renforcement du lien entre commerce et environnement, la France a obtenu plusieurs avancées, en lien avec la mise en œuvre du plan d'action CETA.**

Dans le cadre du plan d'action adopté par le Gouvernement le 25 octobre 2017, la DG Trésor, en lien avec les autres ministères, a conduit un travail d'influence actif, notamment dans la filière Commerce du Conseil de l'UE, pour renforcer le lien entre le commerce et l'environnement.

Dans ce cadre, la question climatique est une priorité de premier ordre. La DG Trésor a œuvré activement à la mise en œuvre du « veto climatique » applicable au règlement des différends investisseur-État, en particulier dans le cadre du CETA pour lequel le texte de mise en œuvre devrait être adopté en 2020. Il permettra de préserver le droit à réguler des États aussi bien en matière sociale qu'environnementale et a désormais vocation à être étendu à l'ensemble des accords d'investissement de l'UE. L'inclusion du respect de l'Accord de Paris en tant qu'élément essentiel des accords de commerce de l'UE, proposition emblématique du plan d'action CETA, a également été reprise par la Commission européenne dans le projet de Pacte vert dévoilé le 11 décembre 2019. Le Pacte vert intègre par ailleurs une proposition de mécanisme d'ajustement aux frontières visant à lutter contre les fuites de carbone, reprenant ainsi une autre mesure-clé du plan d'action CETA français.

## Contribuer aux travaux internationaux sur le climat et la biodiversité

La DG Trésor est membre de l'équipe interministérielle qui prépare les négociations internationales sur le climat, et y apporte son expertise sur les enjeux de réorientation des flux financiers privés et publics en faveur de la transition bas-carbone. Elle contribue notamment à l'élaboration de la position de l'Union européenne lors des conférences des parties (COP), et à la préparation des réunions de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique.

La DG Trésor participe aussi aux travaux interministériels sur la biodiversité, dans la perspective de la COP 15 biodiversité qui aura lieu début 2021 à Kunming en Chine (après un premier report en raison de la crise sanitaire). Elle travaille notamment à la meilleure compréhension de l'impact de la perte de biodiversité sur l'activité mondiale et les outils économiques mobilisables.

Enfin, la DG Trésor contribue aux travaux sur le pacte vert européen proposé par la Commission européenne. Les enjeux de prix du carbone, et notamment la proposition d'une tarification carbone aux frontières, sont au cœur des travaux de la DG Trésor.

## Une action résolue en faveur du climat à l'international

**Le Fonds vert pour le climat, principal fonds multilatéral dédié au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, a été reconstitué avec succès en 2019.**

La France a accueilli sa première reconstitution les 24 et 25 octobre 2019. Cette réunion, organisée par la DG Trésor, a permis de réunir 9,8 Md\$ pour la période 2020-2023, permettant au Fonds de bénéficier d'une hausse d'environ 70 % de ses moyens d'engagements annuels par rapport à sa mobilisation initiale en 2014.

28 pays ont annoncé une contribution. Les trois quarts ont augmenté leurs contributions par rapport à la mobilisation initiale, et près de la moitié les a au moins doublées, dont la France qui, comme annoncé par le Président de la République lors du Sommet G7 à Biarritz, apportera 1 548 M€.

La mobilisation de nombreux contributeurs marque la confiance rétablie des contributeurs dans l'institution. En effet, l'accord trouvé en juillet 2019 en matière de gouvernance, avec la suppression des droits de véto, marque la volonté collective de doter le Fonds vert des moyens de réaliser le mandat qui lui a été fixé au service de l'Accord de Paris, sous la direction d'un nouveau directeur exécutif, le Français Yannick Glémarec.

**9,8 Md\$**

Le montant des ressources mobilisées pour la reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat, lors de la réunion de reconstitution à Paris.

**1,6 Md tonnes CO<sub>2</sub>eq**

Le montant d'émissions qui seront évitées grâce aux projets approuvés par le Fonds vert jusqu'à aujourd'hui.

**Les Banques multilatérales de développement (BMD), dont la France est actionnaire, sont également un important vecteur de financements pour la lutte contre le changement climatique.**

Elles participent à l'effort pour atteindre l'objectif des 100 Md\$ décidé à Copenhague en 2009 et réaffirmé dans l'Accord de Paris. Les flux financiers climatiques des BMD ont ainsi fortement augmenté et représentaient en 2018 43 Md\$, soit une augmentation de plus de 70 % depuis 2015 (alors 25 Md\$), année de l'adoption de l'Accord de Paris.

En amont du sommet pour l'action climatique organisé par le Secrétaire général des Nations-Unies qui s'est tenu le 23 septembre 2019 à New-York, le ministre de l'Économie et des Finances, avec ses homologues de la Jamaïque et du Qatar, a mobilisé les BMD afin qu'elles prennent de nouveaux engagements et qu'elles relèvent le niveau d'ambition de leurs stratégies en lien avec le changement climatique à cette occasion. Cette mobilisation a contribué à une série d'annonces de la part de ces banques qui prévoient notamment une hausse des volumes de finance climat à hauteur de 65 Md\$ par an, dont 50 Md\$ pour les pays pauvres et à revenus intermédiaires, à horizon 2025.

**43 Md\$**

Le montant des financements climat des banques multilatérales de développement en 2018

**65 Md\$**

Le montant que devraient atteindre ces financements chaque année à horizon 2025

## Appel à projets « Solutions innovantes pour la ville durable en Afrique »



Annnonce des lauréats de l'appel à projets ville durable, octobre 2019

En mars 2019, la DG Trésor a lancé un appel à projets « Solutions innovantes pour la ville durable en Afrique » sur son enveloppe budgétaire dédiée au Fond d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) pour sélectionner des projets à présenter au Sommet Afrique-France, qui se tiendra en 2021.

Cet appel à projets a recueilli un vif succès avec 226 candidatures reçues, portées à 80% par des TPE-PME et proposant des démonstrateurs innovants conçus en France. Après plusieurs phases de sélection, 31 entreprises ont été retenues pour présenter leur projet devant un jury composé de membres de la DG Trésor, du MTES, de la DB, de l'AFD, du MEAE et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Devant la qualité des dossiers présélectionnés, l'enveloppe de 5 M€ initialement annoncée a pu être doublée pour sélectionner 21 projets. Les projets récompensés sont portés en grande majorité par des PME, dont certaines se sont associées à de plus grandes entreprises.

Ces projets relèvent de nombreux secteurs (énergie, accès à l'eau, environnement, santé, mobilité et agriculture) sur tout le continent africain. A titre d'exemple, CITY TAPS porte un projet de prépaiement par téléphone portable de sa consommation d'eau, SUNNA DESIGN souhaite mettre en place des lampadaires solaires avec un service Wifi monétisé et QISTA propose une solution pour réduire les piqûres de moustiques dans les zones sujettes au paludisme. ♦

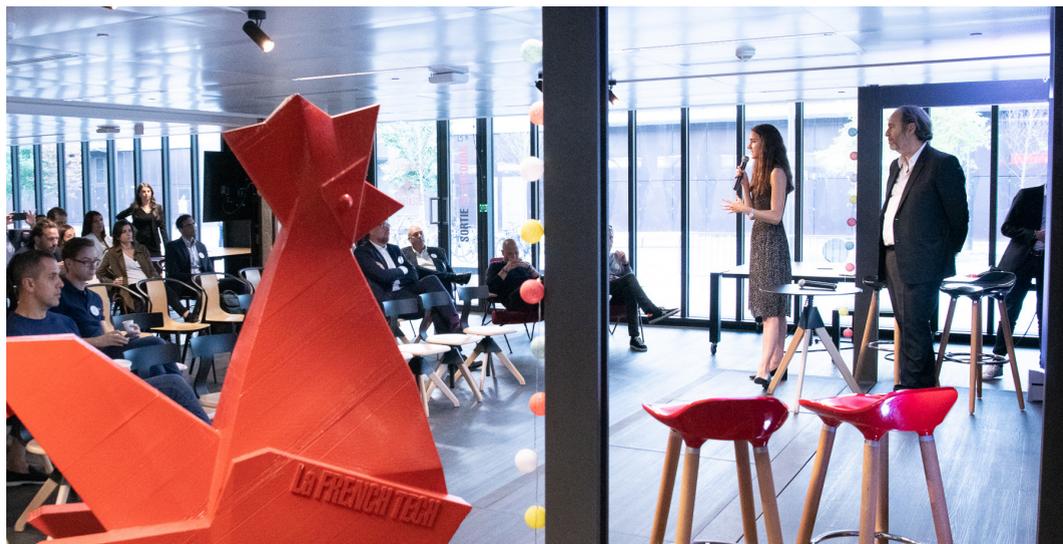
### En Égypte, le Trésor finance deux projets pilotes qui s'attaquent à deux défis majeurs auxquels sont confrontés les citoyens

Le projet RE-WATER (société Ecofilae) propose d'expérimenter la réutilisation des eaux usées dans les services urbains via l'installation d'une unité de traitement décentralisée à New Beni Suef (Moyenne-Egypte).

L'Alexandria Bicycle Project (sociétés VUF et Transdev) ambitionne de démontrer l'apport du vélo cargo électrique dans la réduction du trafic et l'amélioration de la qualité de l'air en ville. Depuis Le Caire, le service économique assume pleinement son rôle d'accompagnement dans les démarches administratives, l'appui politique et assure le relai auprès des bénéficiaires locaux en l'absence de chef de projet mobilisé sur place en amont du projet.

# Accompagner la révolution numérique

La direction générale du Trésor et son réseau international jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de propositions pour le développement et la régulation du numérique.



Scale-up Tour, septembre 2019

## Favoriser le développement des entreprises du numérique

La DG Trésor contribue à la croissance de l'écosystème français, notamment en renforçant son accès au financement. En lien avec la Mission French Tech, Bpifrance et Business France, elle pilote l'organisation des Scale Up Tour, dont les deux premières éditions ont réuni plus de 100 investisseurs étrangers. En 2019, l'initiative présidée par Philippe Tibi pour lever les freins à la croissance des start-ups françaises a conduit à l'annonce d'un investissement de 6 Mds€ dans des entreprises innovantes.

Le dispositif de soutien à l'attractivité a été renforcé en 2019 par la création d'un bureau

dédié, qui vient appuyer les efforts du réseau international. Une stratégie « talents » sera développée en 2020 pour répondre aux besoins de recrutement des start-ups. Elle se traduit déjà par la révision du French Tech visa, qui facilite l'accueil des talents étrangers.

## Éviter les distorsions de concurrence et les risques liés aux nouvelles technologies

Face à la concentration des marchés et aux risques concurrentiels constitués par les grands acteurs du numérique, la DG Trésor élabore des recommandations pour faire évoluer le droit de la concurrence et les outils de régulation complémentaires, en particulier au niveau européen. Les enjeux économiques et concurrentiels du numérique ont également

été à l'ordre du jour de la présidence française du G7 en 2019, en filière finances.

En matière de fiscalité, la DG Trésor est fortement impliquée pour trouver une solution aux distorsions de concurrence entre les entreprises domestiques et les multinationales, notamment du numérique. Elle participe par ailleurs aux négociations visant à trouver une solution multilatérale à la réforme du système fiscal.

## Agir en France et à l'international pour encadrer l'innovation financière numérique

Dans un contexte de forte innovation financière, le sujet des crypto-actifs (actifs numériques) a fortement mobilisé la direction générale du Trésor en 2019.

Parmi ces derniers, les stablecoins représentent en effet une catégorie très récente, ayant pour vocation de remédier à la principale faiblesse de la première génération de crypto-actifs (Bitcoin, Ether) : leur forte volatilité. Ainsi, via un adossement à un actif ou un panier d'actifs « traditionnels », en premier lieu des devises, ils tâchent d'assurer la stabilité de leur valorisation, et ainsi mieux remplir la fonction clé de réserve de valeur.

À ce titre, le projet Libra, dévoilé à l'été 2019, constitue un cas à part, puisqu'il serait le premier stablecoin qui pourrait être assis non pas sur une devise unique mais sur un panier de devises. À cette différence de nature s'ajoute une dimension inédite, liée à son usage potentiel par les quelques 2,5 milliards d'utilisateurs de la communauté du groupe (Facebook, Messenger, WhatsApp, Instagram). S'il était lancé, Libra pourrait ainsi devenir le premier exemple de global stablecoin.

Les enjeux associés à ces nouveaux actifs au potentiel global sont nombreux : aux risques traditionnels (protection des consommateurs, blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, protections des données, respect des conditions de concurrence) peuvent s'ajouter des risques d'ordre systémique (stabilité financière, politique

monétaire, souveraineté monétaire).

Dans ce contexte, la DG Trésor s'est employée à tracer les contours d'une réglementation équilibrée, propre à contenir les risques, et à prévenir les risques d'ordre systémique, sans pénaliser l'innovation. La loi PACTE a ainsi permis d'anticiper la transposition des nouvelles obligations européennes sur l'assujettissement des prestataires de services sur actif numérique mais aussi, spécificité française, de mieux protéger les investisseurs, avec la possibilité pour toutes les activités ou les ICOs (levées de fond) de recevoir un agrément/visa (optionnel) de l'Autorité des marchés financiers garantissant le respect de règles prudentielles, de sécurité informatique et de règles métiers spécifiques à chaque service. Dans le contexte de la présidence française du G7, son action a permis de lancer un travail d'analyse de fond sur les enjeux associés aux global stablecoins, repris ensuite conjointement en 2020, dans le cadre du G20, avec l'appui du FSB et du GAFI. Ce travail a notamment mis en évidence les menaces sur la souveraineté monétaire des États, qu'il convient impérativement de préserver, et la nécessité de prendre à bras-le-corps la question des paiements transfrontières.

## Adapter le marché du travail

Si les nouvelles formes d'emploi n'ont pas significativement modifié le poids du travail non salarié dans l'emploi total, elles présentent néanmoins des enjeux importants avec (i) des effets potentiellement positifs sur l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, (ii) des effets plus contrastés en termes de segmentation du marché du travail et de qualité de l'emploi. La DG Trésor est impliquée dans les réflexions pour renforcer la protection sociale des travailleurs de plateformes. Celles-ci se sont concrétisées en 2019 dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités, qui prévoit l'instauration de nouveaux droits pour les travailleurs de plateformes. La DG Trésor participe également à la mission sur la représentation des travailleurs plateformes qui a pour objet de définir en 2020 un cadre de négociation collective plus robuste.

# Améliorer la compétitivité de la France, une priorité de la DG Trésor



États Généraux du Commerce Extérieur, février 2019

## En 2019, le commerce extérieur et l'attractivité de la France se sont redressés

### Des résultats encourageants pour le commerce extérieur français, en dépit d'un environnement international déjà défavorable

En 2019, le commerce extérieur français s'est illustré par une amélioration de 3,9 Md€ du solde commercial de biens, tandis que le nombre d'entreprises exportatrices se trouvait au plus haut depuis 17 ans. Les exportations ont augmenté de 3,3 %, grâce notamment au dynamisme des secteurs aéronautique, pharmaceutique et agroalimentaire.

À l'occasion de la présentation des résultats 2019 du commerce extérieur de la France par Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, la DG Trésor a publié le Rapport 2020 du commerce extérieur de la France, qui décrypte les principales évolutions du commerce extérieur français et de la présence économique française à l'international en 2019 ; l'année ayant été dominée par une atonie du commerce mondial et la montée des tensions commerciales, en particulier entre les États-Unis et la Chine et entre les États-Unis et l'Europe. Ce document détaille en outre les facteurs de résilience de l'économie française, notamment l'amélioration ces dernières années de sa compétitivité par rapport aux autres

pays développés, et rappelle la stratégie du Gouvernement en matière de politique de soutien à l'export.

La crise économique mondiale résultant de l'épidémie de COVID-19 devrait se traduire en 2020 par un bouleversement des dynamiques observées dans les chiffres du commerce en 2019, en raison de la baisse attendue de la demande mondiale en biens manufacturés, de la réduction des capacités de production industrielle pendant la période de confinement, et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement en pièces et composants depuis l'étranger.

Retrouvez le rapport 2020 du commerce extérieur de la France : [bit.ly/2Thswyl](https://bit.ly/2Thswyl)

### Chiffres clés 2019

- ↘ **de 3,9 Md€**  
de notre déficit commercial en biens (59 Md€)
- ↗ **de 16 Md€**  
de nos exportations de biens (508 Md€)
- + 3 000**  
nouvelles entreprises exportatrices (128 000)

La France est le 1er pays européen de destination des investissements industriels

## L'attractivité de la France s'est renforcée en 2019

Le redressement du commerce extérieur s'est accompagné d'une nette amélioration de l'attractivité de la France, qui se classait en 2019 à la 15ème place du classement d'attractivité du World Economic Forum (WEF), en progression de 7 places depuis 2017.

Selon le Baromètre d'attractivité 2019 du cabinet EY, la France était classée 2ème en Europe en termes d'accueil de projets d'investissements, derrière le Royaume-Uni mais devant l'Allemagne pour la première fois depuis près de 10 ans. La France était en outre le 1er pays européen de destination des investissements industriels et en R&D en 2019. Enfin, les IDE entrants, qui ont atteint un niveau record en 2018, ont poursuivi leur dynamique positive en 2019. Le flux d'IDE entrants au cours des trois premiers trimestres 2019 s'est élevé à près de 35 milliards d'euros, en hausse par rapport aux années précédentes.

## L'amélioration de la compétitivité française grâce à la loi PACTE



Événement "IMPACT positif pour tous", octobre 2019

### La loi PACTE a modernisé les produits d'épargne pour orienter davantage les placements des Français vers l'économie productive

Les réformes de l'épargne retraite et de l'épargne salariale encouragent les Français à choisir des produits d'épargne de long terme, davantage investis dans nos entreprises. La réforme des produits d'épargne retraite (PER) a permis de les rendre plus attractifs, plus mobiles et mieux investis dans l'économie. Les règles de gestion des produits, leur régime fiscal et leurs modalités de sortie, en rente ou en capital, ont été harmonisées. L'instauration par défaut d'une gestion pilotée permettra de dynamiser l'épargne pour offrir aux futurs retraités de meilleures perspectives de rendement, sans remettre en question la sécurité des encours. Cette réforme, qui a fait l'objet d'un large travail de concertation initié dès la conception du projet de loi PACTE, est désormais considérée par le Gouvernement comme l'un des deux « objets de la vie quotidienne » prioritaires sous la responsabilité du ministre de l'Economie et des Finances, avec le développement de l'épargne salariale. L'accès à cette dernière a ainsi été élargi à un plus grand nombre de salariés. Ce dispositif bénéficie désormais d'un régime fiscal avantageux : le forfait social a été supprimé sur les sommes versées au titre de l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés, ainsi que sur l'ensemble des versements d'épargne salariale (intéressement et participation) pour les entreprises de moins de 50 salariés.

## **La loi PACTE a également renforcé l'attractivité du plan d'épargne en actions, en prévoyant un assouplissement majeur de ses règles de fonctionnement.**

Les retraits après cinq ans n'entraînent plus de clôture du plan ou de blocage des versements et le plafond de versement a été relevé, de manière à privilégier les investissements dans les PME. La loi PACTE a par ailleurs élargi les critères d'éligibilité au PEA-PME pour les sociétés cotées, avec un assouplissement des conditions tenant à la capitalisation boursière et à la détention du capital par une personne morale, et rendu de nouveaux titres éligibles. La loi a été complétée par des mesures réglementaires prévoyant un plafonnement des frais, de tenue de compte et de garde, de transaction et de transfert.

22 mai 2019  
Entrée en vigueur des  
mesures d'assouplissement du PEA

1er octobre 2019  
Lancement des nouveaux  
Plans d'épargne retraite (PER)

1er janvier 2020  
Entrée en vigueur de la réforme  
des nouveaux contrats Eurocroissance

## **Les réformes de l'assurance-vie visent à garantir l'avenir de long terme de ce produit et à accroître la contribution du « placement préféré des français » à l'économie.**

La modernisation du produit « Eurocroissance » a rénové le cadre juridique de ce support pour le rendre plus simple, plus lisible et plus flexible, afin de l'adapter aux projets d'investissement de chacun. En offrant une garantie en capital au terme d'une période de détention de moyen terme, il constitue une alternative pertinente aux fonds en euros, permet d'investir davantage en actions et offre aux épargnants de meilleures perspectives de rendement dans un contexte de taux bas. La loi PACTE a également ouvert davantage l'assurance-vie au financement du via les supports en unités de compte (UC) en supprimant tout plafond de détention applicable aux fonds d'investissements ouverts aux particuliers et en autorisant la détention via l'assurance-vie de parts de fonds professionnels, dans le respect de conditions garantissant la protection des épargnants.

### **La préparation du projet de loi retraites**

La réforme systémique vise à unifier le système français de retraite, aujourd'hui très fragmenté, à apporter davantage d'équité et de lisibilité aux assurés et à garantir la soutenabilité financière.

La DG Trésor a activement contribué aux travaux préparatoires à cette réforme, et notamment ceux afférents aux règles de pilotage financier du système (mode d'indexation des droits et des pensions, âge de départ en retraite, calcul des pensions à la liquidation, utilisation des réserves, gouvernance). La DG Trésor a également apporté son expertise économique sur l'ensemble des sujets abordés en réunions interministérielles (attractivité, incitations à l'activité, redistribution, équité inter et intra-générationnelle, lutte contre la pauvreté...); l'articulation de la réforme systémique avec la retraite supplémentaire, récemment réformée dans le cadre de la loi Pacte, a notamment fait l'objet d'une attention particulière.

## Compétitivité et fiscalité

Réduire la fiscalité des ménages et des entreprises fait partie des priorités pour le quinquennat. En particulier, plusieurs réformes ont été lancées par le Gouvernement pour simplifier le système fiscal français et diminuer les prélèvements obligatoires que paient les entreprises, afin d'améliorer la compétitivité de l'économie française. En amont, la DG Trésor a apporté son expertise économique afin de déterminer les mesures les plus efficaces économiquement en ciblant, dans la limite des marges de manœuvre budgétaires disponibles, les impôts les plus distorsifs.

La DG Trésor a participé à la mise en place de la réforme de l'impôt sur les sociétés et de la baisse du coût du travail. Elle a ainsi contribué aux travaux de chiffrage associés à la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, mais aussi à ses réajustements pour financer les mesures d'urgence de décembre 2018. La cible demeure un taux d'IS à 25 % pour toutes les entreprises en 2022, ce qui alignera le taux français avec la moyenne de la zone euro. En outre, la DG Trésor a travaillé sur la mise en place en 2019 de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en une baisse des cotisations

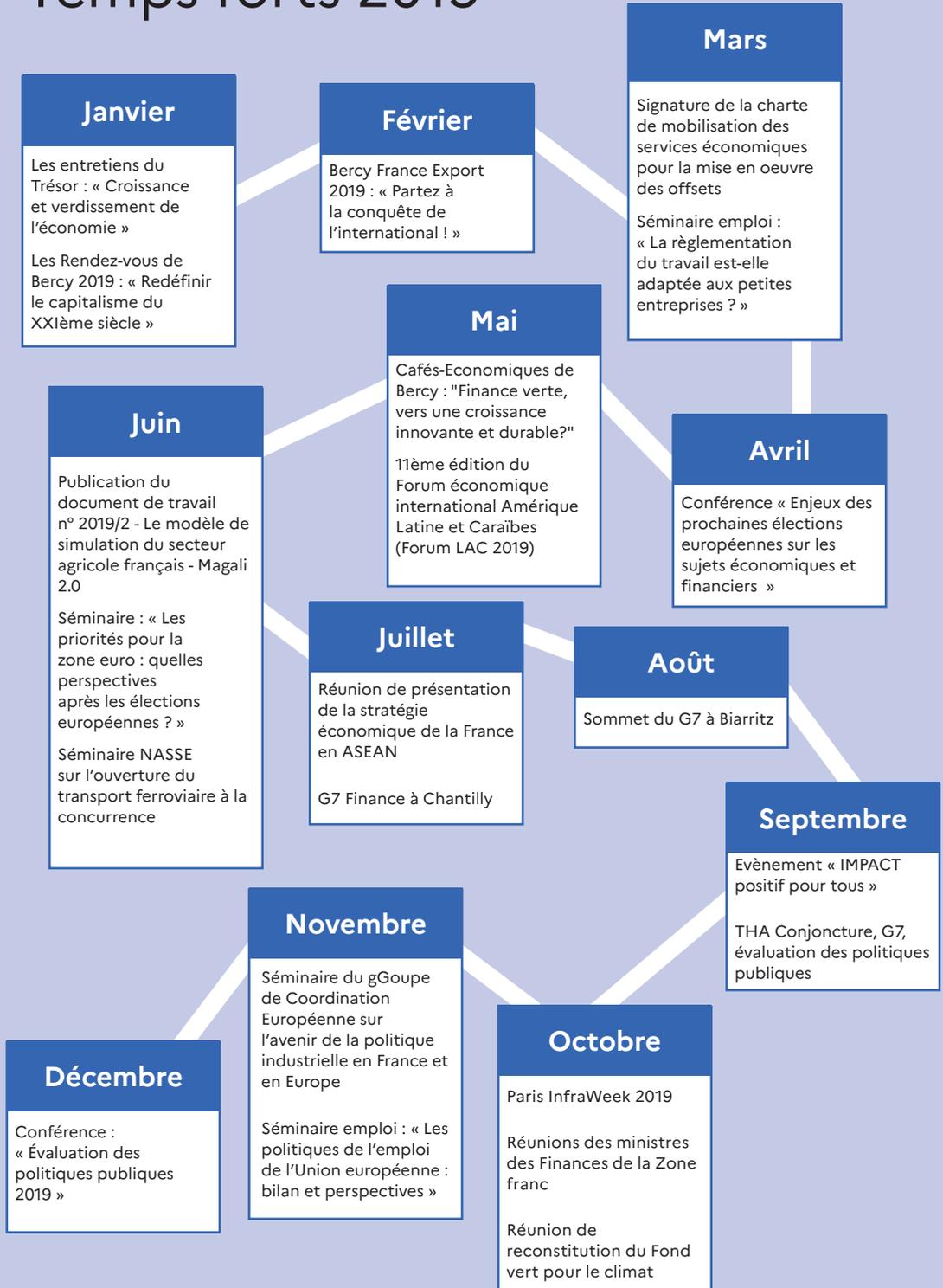
sociales employeurs ciblée sur les salaires les plus faibles. Ce dispositif a permis une simplification du système fiscal français, tout en renforçant l'efficacité et la lisibilité de cette baisse du coût du travail.

Un troisième chantier a d'ores et déjà été lancé, celui des impôts sur la production : ces impôts acquittés par les entreprises sont parfois sans lien direct avec la quantité ou la valeur produites, à l'image des impôts fonciers, ou sur des bases fiscales moins efficaces économiquement comme le chiffre d'affaires par exemple. La France se distingue par le niveau de sa fiscalité de production qui figure parmi les plus élevées de l'Union européenne, s'élevant à 3,2 % du PIB contre 1,6 % en moyenne européenne. La fiscalité de production contribue aussi à la complexité du système fiscal français par le nombre important d'impôts et la diversité des assiettes taxées qui contrastent avec la situation de nos voisins européens. La DG Trésor participe aux réflexions qui se déroulent sur le sujet dans le cadre du Pacte productif 2025, lancé à l'été 2019, notamment sous le prisme de l'efficacité économique des différents impôts. ♦



Événement "Pacte productif pour le plein emploi", octobre 2019

# Temps forts 2019



Ministère  
de l'Économie  
et des Finances

—

Direction  
générale du Trésor

—

2020

—

Crédits photos

Bercy Photos (P. Bagein, C. Bonin, G. Gree, A. Salesses),  
Adobe Stock, Fotolia.com, Phovoir.fr, SER de Pékin,  
GAFI, Proparco

—

Réalisation  
Pole communication



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Retrouvez-nous sur le site  
**[tresor.economie.gouv.fr](https://tresor.economie.gouv.fr)**  
et sur les réseaux sociaux

 @DGTresor

 Direction générale du Trésor (French Treasury)